

ÉTUDE SUR L’EXPÉRIENCE DU CONSEIL AGRICOLE DANS LES PÉRIMÈTRES NOUVEAUX (KANDADJI, FAMALÉ ET GABOU) ET ANCIENS (NAMARDÉ GOUNGOU ET KONNI) AU NIGER

CESAF Consult

Mars 2017





Rapport final de l'étude demandée par l'ONAHA à CESAF Consult, réalisée de juin à août 2016

Chercheurs :

MALAM HAROUNA Saâ, agronome spécialiste des aménagements hydroagricole, consultante principale

GUIELLA NARH Gifty, Sociologue, experte en ingénierie de projet, Consultante internationale

FODI Adamou, Gestionnaire projet et entreprise agricole, consultant national

Pour toute question, contacter:

CESAF Consult
Arrondissement communal Niamey 1
Koirakano – Rue –KK - 144
BP 13067
Niamey – Niger

(+227) 20 35 41 44 / (+227) 90 63 63 63
cesafconsult@gmail.com
www.cesafconsult.com

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	3
SIGLES ET ACRONYMES	4
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	6
1. INTRODUCTION.....	12
1.1 Contexte et justification de l'étude	12
1.2 Conseil agricole : définition du concept	13
1.3 Objectifs de l'étude	13
1.4 La méthodologie de conduite de l'étude	13
2. RESULTATS DE L'ETUDE	16
2.1 Historique du conseil agricole sur les AHA	16
2.2 Dispositif actuel du CA sur les AHA	18
2.3 Offre de conseil sur les périmètres de l'étude	22
2.4 Analyse de la demande en conseil agricole par périmètre	34
2.5 Forces et défis du système de conseil agricole sur les périmètres	37
3. PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DU DISPOSITIF DE CONSEIL AGRICOLE SUR LES AHA	46
3.1 Quelques lignes directrices.....	46
3.2 Profilage du conseil sur les périmètres	47
3.3 Renforcement du dispositif de conseil et les mécanismes de concertation	47
4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	50
ANNEXES	53
Annexe n° 1 : Liste des membres du comité de suivi	53
Annexe n° 2 : Liste des périmètres concernés par l'étude	53
Annexe n° 3 : Liste des structures et personnes rencontrées	53
Annexe n° 4 : Calendrier de l'étude	54
Annexe n° 5 : Termes de référence pour l'étude	56
Annexe n° 6 : Caractéristiques des productions sur les périmètres de Konni en saison hivernage 2015	61
Annexe n° 7: Caractéristiques des productions sur les périmètres de Konni en saison sèche 2015	61
Annexe n° 8 : Guide entretien approfondi	62
Annexe n° 9 : Guide d'entretien Focus group.....	65
RÉFÉRENCES	68

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Acteurs rencontrés et méthode de collecte.....	14
Tableau 2 : Acteurs du conseil agricole et leurs rôles.....	19
Tableau 3 : Présentation des périmètres de Konni.....	23
Tableau 4 : Acteurs et leurs rôles sur les périmètres de Konni	24
Tableau 5 : Perceptions des producteurs sur les rôles des acteurs sur les périmètres de Konni.....	25
Tableau 6 : Présentation du périmètre de Namardé Goungou	28
Tableau 7 : Acteurs du CA du périmètre de Namardé Goungou et leurs rôles	28
Tableau 8 : Perceptions des producteurs sur les rôles des acteurs sur le périmètre de Namardé Goungou.....	29
Tableau 9 : Présentation des périmètres de Kandadji	31
Tableau 10 : Acteurs et leurs rôles sur les périmètres de Kandadji.....	32
Tableau 11 : Perceptions des producteurs sur les rôles des acteurs sur les périmètres de Kandadji..	33
Tableau 12 : Typologie des exploitants sur les périmètres étudiés.....	34
Tableau 13 : Besoins des exploitants en termes de conseils sur les périmètres étudiés	35
Tableau 14 : Besoins des coopératives en termes de conseils sur les périmètres étudiés	36
Tableau 15 : Forces et défis communs sur les périmètres.....	37
Tableau 16 : Forces et défis sur les périmètres de Konni	37
Tableau 17 : Forces et défis spécifiques sur le périmètre de Namardé Goungou.....	38
Tableau 18 : Forces et défis spécifiques sur les périmètres de Kandadji	39
Tableau 19 : Opportunités et menaces des périmètres ciblés de l'étude	40

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont à l'endroit de tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette étude sur le conseil agricole sur les périmètres hydro-agricoles au Niger.

Nous exprimons notre gratitude aux équipes de l'ONAHA et de la GWI, particulièrement toutes les personnes au sein de ces institutions qui se sont impliquées dans la conception, l'organisation, la mise en œuvre et la finalisation de cette étude. Nous faisons une mention spéciale au coordonnateur pays du programme GWI qui a apporté à l'équipe de consultants des conseils précieux pendant toutes les étapes de réalisation de l'étude.

Nous sommes également reconnaissants envers toutes les institutions, centrales et déconcentrées qui ont ouvert leurs portes aux consultants et ont mis à leur disposition des informations précieuses pour la conduite de cette investigation.

Aux responsables des coopératives, des GMP, aux producteurs qui ont accepté de nous accorder une partie de leur précieux temps, et qui ont répondu avec simplicité et sincérité aux diverses sollicitations de l'équipe, nous leurs témoignons notre profonde reconnaissance.

Aux membres du comité de suivi de cette étude (CF. annexe 1), par leur perspicacité, leurs compétences et leur esprit critique, qui ont apporté une contribution inestimable dans le processus de l'étude et dans l'amélioration de la qualité du présent document, nous leur témoignons notre profonde gratitude.

Sans la disponibilité et la collaboration de tous ces acteurs, cette étude n'aurait pas été possible.

SIGLES ET ACRONYMES

ADM	Ader Doutchi Maggia
AG	Assemblée Générale
ASAPI	Appui à la Sécurité Alimentaire par la Petite Irrigation
AUEI	Association des Usagers de l'Eau d'Irrigation
BDRN	Banque de Développement de la République du Niger
CA	Conseil agricole
CDEAO	Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEA	Conseil aux exploitations agricoles
CILSS	Comité Inter Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CNCA	Caisse Nationale de Crédit Agricole
CONACOOOP	Confédération Nationale des Coopératives
CPS	Centre de Prestation de Service
DAC/POR	Direction de l'Action Coopérative et de la Promotion des Organismes Ruraux
DDA	Direction Départementale de l'Agriculture
DGA	Direction Générale de l'Agriculture
DMV	Direction de la Mise en Valeur
DP	Directeur de Périmètre
DR	Direction Régionale
FUCOPRI	Fédération des Unions des Coopératives Productrices du Riz
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIFS	Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols
GMP	Groupement Mutualiste de production
GPS	Global Position System
GSC	Groupement de Service Conseil
GWI	Global Water Initiative
HCAVN	Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger
I3N	Initiative les Nigériens Nourissent les Nigériens
ICARDA	International Center for Agriculture Research in the Dry Areas
IEDA	Innovations Environnement Développement Afrique
INRAN	Institut National de recherches Agronomiques du Niger
ND	Non Disponible
NERICA	New Rice for Africa
ONAHA	Office National des Aménagements Hydro Agricoles
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation des producteurs
PADAZ	Projet d'Appui au Développement Agricole de Zinder
PAFRIZ	Projet d'Appui à la Filière Riz
PASA	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire

PIP	Plan d'Investissement Prioritaire
PIP II	Projet d'Irrigation Privée phase 2
PMERSA	Projet de Mobilisation des Eaux pour le Renforcement de la Sécurité Alimentaire
PMET	Projet de Mobilisation des Eaux à Tahoua
PPAAO	Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
PARIIS	Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS)
PRODAF	Projet de Développement de l'Agriculture Productive
PromAP	Projet de Promotion de l'Agriculture Productive
PSSA	Projet Spécial Sécurité Alimentaire
RECA	Réseau des Chambres d'Agriculture
RINI	Riz du Niger
SCOOPS	Sociétés Coopératives Simplifiées
SH	Saison d'Hivernage
SIM	Système d'Information sur le Marché
SS	Saison Sèche
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UCA	Unité de Culture Attelée
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNC	Union Nationale des Coopératives
UNCC	Union Nigérienne de Crédit et des Coopérations

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Au Niger, l'ONAHA, Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'Agriculture, est un outil de développement contribuant à la réalisation, au développement, à la gestion durable des Aménagement hydro-agricoles et à la promotion de l'agriculture irriguée au Niger [ONAHA, 2015]. Cet office a sollicité l'appui de la Global Water Initiative (GWI), qui a une expérience régionale en matière d'accompagnement des dispositifs de Conseil Agricole dans la grande irrigation, afin d'examiner comment rendre plus performantes les exploitations agricoles familiales sur les AHA.

Dans le souci d'améliorer les dispositifs de conseil agricole sur les AHA, la présente étude est menée à travers un diagnostic sur six aménagements hydroagricoles (Konni 1, Konni 2, Namardé Goungou, Famalé, Gabou et Kandadji) afin d'identifier les forces et les faiblesses dans la mise en œuvre du CA et de la gestion de l'eau selon l'âge (ancien, nouveau) et les types de productions (riziculture, polyculture) des AHA. L'étude valorise également les leçons tirées des processus de renforcement de dispositifs de conseils conduits par la GWI dans d'autres pays de la sous-région (Burkina Faso, Mali, Sénégal). Cette étude porte seulement sur six des 87 AHA de l'ONAHA compte tenu des moyens importants que demande la couverture de l'ensemble de ces aménagements.

La méthodologie employée pour ce processus est bâtie sur une démarche participative et inclusive de tous les acteurs et parties prenantes au conseil agricole sur les AHA : les différentes catégories de producteurs, les fournisseurs de services de conseil agricole, les services techniques étatiques en charge de la mise en œuvre du système national de vulgarisation et de conseil agricole, les instituts de recherche, etc. La méthode de recherche a consisté en une étude documentaire pour bien maîtriser le contexte du conseil agricole sur les AHA, des entretiens avec les fournisseurs de services de conseil agricole afin de comprendre leur organisation, leurs offres de services, leurs stratégies, leurs capacités et leurs perceptions, des focus groups avec les différentes catégories de producteurs.

L'analyse du dispositif et du contenu du conseil Agricole sur les AHA montre une insuffisance en termes de couverture des besoins des exploitants depuis le transfert de la gestion des périmètres aux coopératives. Dans cette nouvelle configuration, même si l'ONAHA continue à assurer un certain rôle dans le conseil agricole à travers la présence des directeurs de périmètres sur les AHA, l'organisation de missions périodiques d'appui technique et méthodologique par les structures de l'ONAHA ((niveau antenne, régional et central), l'institution a dû davantage se repositionner comme prestataire de services, offrant des appuis sur la demande des coopératives.

Le panorama actuel du conseil agricole est caractérisé par :

- **Une offre de conseils marquée par** : (I) la pluralité et la diversité des pratiques selon le partenaire d'appui ou selon la vision et les moyens dont disposent les coopératives et (II) l'émergence d'OP faitières qui offrent des services de conseils aux coopératives.
- **D'importants besoins de conseils** agricoles au niveau des coopératives et des exploitants. Les *exploitants* sont constitués d'anciens mais aussi de nouveaux producteurs inexpérimentés, ayant bénéficié de peu d'encadrement ou renforcement de capacités pour la maîtrise des itinéraires techniques, le faible accès des producteurs et productrices, même les ancien(nes), aux techniques et technologies nouvelles de production, l'augmentation des attaques et des maladies des plantes, des difficultés à coordonner les activités de production hors et intra périmètres.
- **Des coopératives financièrement vulnérables**, minées par de nombreux problèmes : (i) la mauvaise gouvernance avec le non- respect du principe d'alternance au niveau des élus, (ii) la

mauvaise gestion des ressources financières du fait de la faiblesse du dispositif de gestion comptable et des détournements de fonds, (iii) l'incapacité des leaders à instaurer la discipline sur le périmètre du fait de l'ingérence du politique qui ne permet pas d'appliquer les sanctions aux contrevenants, (iv) la faible capacité à rendre des services aux membres notamment dans les domaines du conseil/renforcement des capacités, l'approvisionnement en intrants, la commercialisation, .

- **Une absence de coordination de mécanismes de concertation, de communication** entre les différents acteurs, la quasi inexistence sur les périmètres rizicoles et ceux à vocation polyculture d'une offre structurée (référentiel des besoins traduits en plan de formation) de conseils de proximité aux exploitants agricoles qui pourraient leur permettre de faire face aux défis techniques, technologiques et de gestion économique de leurs exploitations ;

Les exploitants quant à eux ont d'importants besoins de conseils tant sur le plan de la maîtrise des techniques de production (itinéraires techniques, fertilité des sols, utilisation d'équipements mécanisés, prévention et lutte contre les ennemis des cultures...) que sur le plan de l'organisation et la gestion de l'exploitation pour améliorer les performances économiques de leurs activités.

Le conseil de gestion aux coopératives a été développé par le CPS en collaboration avec la FUCOPRI qui a pu toucher à ce jour 27 coopératives rizicoles sur 34 fonctionnelles dans la vallée du fleuve et le conseil pour l'accès aux intrants et au marché (riz) par la FUCOPRI. Le projet ICARDA a développé du conseil aux producteurs axé sur le développement de la filière blé au niveau des périmètres de Konni.

Malgré l'existence d'un besoin fort en conseil agricole, la demande des producteurs n'est pas formellement identifiée, structurée et formulée par leurs organisations.

Dans un contexte d'intégration régionale et de fort engagement de l'Etat à renforcer la sécurité alimentaire par un soutien accru à la grande irrigation, il est essentiel de : (i) responsabiliser et renforcer la capacité des agriculteurs et leurs organisations à identifier et formuler leurs besoins, (ii) accompagner la formulation des modèles de prestation de services adaptés à la demande des exploitants et de leurs organisations, faire des choix éclairés au sujet des technologies et leur adoption.

L'analyse SWOT du conseil agricole sur les périmètres étudiés se résume comme suit :

Forces et atouts

- L'ONAHA a maintenu une présence permanente sur les périmètres à travers les DP ;
- Le dispositif de gestion de l'eau fonctionne bien ;
- Les coopératives parviennent à récupérer la redevance ;
- De nouveaux acteurs émergent dans le conseil, notamment le Centre de Prestation des Services (CPS) et une faïtière d'OP, la FUCOPRI.

Faiblesses et contraintes

- Un dispositif de conseil fragilisé, inapte à assurer le conseil aux exploitants agricoles et aux coopératives, depuis le transfert de la gestion des AHA à ces organisations ;
- L'absence d'instruments de conseils agricoles ;
- Des fonctions importantes comme l'appui à la recherche –développement (recherche adaptive) sur des thématiques faiblement prises en charge par les différents intervenants du système de conseil ;
- Des coopératives minées par d'importants dysfonctionnements ;

- La mauvaise gestion des ressources des coopératives ;
- Une faible capacité des coopératives à fournir des services aux membres notamment l’engrais et l’écoulement de la production ;
- L’incapacité des coopératives à assurer l’entretien des infrastructures ;
- Un déficit de dialogue entre l’ONAHA et les faïtières d’OP ;
- Une faible coordination entre intervenants sur les périmètres ;
- Les nouveaux périmètres confrontés à des défaillances infrastructurelles et à l’insuffisance d’accompagnement des coopératives.

Opportunités

- Une forte volonté politique de faire de l’irrigation un secteur stratégique pour la sécurité alimentaire ;
- La réforme en cours au niveau de l’ONAHA qui vise notamment à renforcer sa place dans le dispositif institutionnel de gestion des AHA et à développer ses capacités à assurer le conseil agricole ;
- La perspective de nouvelles interventions de PTFs sur les aménagements ;
- La proximité de marchés importants pour certains périmètres.

Menaces

- L’insuffisance des moyens humains et d’instruments pédagogiques au niveau des services de mise en valeur de l’ONAHA ;
- L’absence d’un plan de formation des directeurs de périmètres et des autres acteurs du conseil ;
- Le poids de certains facteurs naturels comme l’ensablement, les aléas climatiques ;
- La mauvaise gestion des fonds destinés à l’entretien.

C’est pourquoi, le **dispositif** à mettre en place devra tenir compte des besoins en conseil agricole des producteurs sur toute la chaîne du système, en l’occurrence les principaux niveaux : organisation des producteurs, approvisionnement en intrants agricoles, production, récolte /conservation, transformation et commercialisation, gestion des exploitations.

La vision est de faire du conseil agricole un outil d’amélioration des performances socio-économiques des exploitations agricoles familiales et de gestion durable des périmètres. Les propositions visent à assurer une meilleure adéquation entre l’offre de conseil agricole et les besoins des exploitants et des coopératives.

Au regard de la configuration actuelle du paysage caractérisé par une diversité d’intervenants, avec l’émergence de nouveaux acteurs, l’ONAHA devra jouer un important rôle de facilitation, de coordination et de mise en cohérence des différentes interventions sur les aménagements hydro-agricoles . L’institution en plus de ce rôle d’interface, pourrait se recentrer de façon spécifique sur les fonctions de maintenance des infrastructures hydrauliques, de réalisation et de réhabilitation des AHA qui ne peuvent être assurées de façon efficace et efficiente par les autres intervenants.

Les principales orientations pour renforcer la performance du dispositif de conseil agricole sur les AHA sont :

- Des organisations de producteurs responsabilisées et capables de : (i) coordonner la remontée des besoins en conseils des producteurs, d’assurer l’analyse de ces besoins pour formuler de

façon explicite la demande; (ii) entrer en dialogue avec les fournisseurs de conseils afin qu'il adaptent leurs services à la demande des exploitants ;

- Une offre de conseils qui permet d'adresser d'une part les défis de gouvernance des organisations de producteurs et de l'autre d'améliorer les performances des exploitations et de gestion durable des infrastructures ;
- Des services de conseils qui prennent en compte les différents niveaux et maillons des filières : production, transformation, commercialisation, gestion des exploitations ;
- Une offre de conseils qui valorise les compétences paysannes et assure une bonne articulation entre expériences endogènes et exogènes ;
- L'utilisation des technologies de l'information et de la communication comme outils pour élargir la couverture du conseil et améliorer son efficacité et son efficacité ;
- Le développement d'instruments et contenus pédagogiques performants pour assurer le renforcement des capacités des exploitants et de leurs organisations ;
- Un conseil qui facilite l'accès des exploitants aux innovations techniques et technologiques tout le long des filières ;
- Une gouvernance du dispositif qui repose sur des espaces et mécanismes de dialogue entre les différentes parties prenantes en vue d'assurer une adéquation entre l'offre et la demande de conseils et de mettre en cohérence les différentes interventions sur les périmètres.

Les recommandations proposées pour opérationnaliser le dispositif du conseil agricole au Niger sont les suivantes :

A l'attention de l'ONAHA

- Mettre à la disposition de la Direction de la Mise en Valeur et de l'Analyse Economique de l'ONAHA les ressources humaines, matérielles et pédagogiques nécessaires à l'exercice de son rôle d'appui conseils aux producteurs et leurs organisations. Il faut noter que cette direction a vu ses rôles élargis pour intégrer, en plus, l'analyse économique.
- Les directions régionales étant plus opérationnelles, accorder une importance particulière à la prise en charge du CA par le service régional de la vulgarisation.
- Les différents services de la DMV/AE, chacun en ce qui le concerne doit donc pouvoir assurer une composante du CA ; dans cette configuration, décrire les liens fonctionnels entre les différents niveaux et les mécanismes de concertation entre les différents services qui permettent de faire le point des besoins remontant du terrain, de coordonner et mettre en cohérence les contributions des différents services ;
- Définir : (i) un profil du DP au regard de son rôle névralgique dans la gestion des aménagements hydroagricoles, (ii) le soutien technique qu'il peut attendre du niveau régional et du niveau central et les modalités de mobilisation de ces soutiens ;
- Mettre en place un plan de formation des DP afin de renforcer leurs capacités au regard du profil de compétences défini ;
- Structurer un dispositif endogène (producteur relais) de conseil valorisant l'expertise paysanne, en complémentarité du dispositif animé par les techniciens ;
- Actualiser et développer le matériel et les contenus pédagogiques de conseil aux exploitants notamment, prendre en compte les nouvelles technologies de l'information pour améliorer la couverture, l'efficacité et l'efficacité du conseil ; l'ONAHA pourrait valoriser les modules en cours d'élaboration par le projet PROMAP sur la petite irrigation.

- Mettre en route dans les meilleurs délais la plate-forme de concertation des acteurs du CA intervenant sur les AHA ;
- Pour consolider le rôle de l'ONAHA dans le conseil auprès des producteurs et de leurs organisations, distinguer au sein de l'ONAHA, les acteurs ou services chargés d'assurer la fonction d'appui conseil et ceux chargés du contrôle des coopératives (ceci rejoint le point 1). D'après le projet de convention de gérance n°02 du 08 août 2015 signée entre l'Etat du Niger et l'ONAHA, ce rôle de contrôle est désormais dévolu à l'ONAHA selon l'article 5 (voir les points ci-dessus) en vue de pouvoir assurer efficacement chacune de ces fonctions :
 - Lors de la phase de développement des aménagements hydroagricoles, s'assurer que tout concourt à ce que les usagers ou futurs usagers soient, le moment venu, en mesure d'exploiter efficacement et durablement un aménagement hydroagricole fonctionnel mis à leur disposition : formation des coopératives sur leurs missions, appui à la mise en place de mécanismes durables d'approvisionnement en intrants, appui à la mise en place de mécanismes de gestion financière et de redevabilité, mise en relation avec les organisations faïtières pour le développement des services aux membres ;
 - Pour les aménagements hydroagricoles existants, s'assurer de l'opérationnalisation des mécanismes pour la bonne gestion de l'eau, le bon entretien et la bonne utilisation du patrimoine public par leurs usagers;
 - Mettre en place des mécanismes de suivi-évaluation des AHA, leur gestion, leur mise en valeur, les effets et impacts socio-économiques;
 - Apporter un appui à l'amélioration de la production agricole irriguée et la viabilité économique dans les AHA.
 - Accompagner la sécurisation foncière dans les aménagements hydroagricoles nouveaux ou existants.
- S'appuyer sur la DACPOR pour les questions de la gouvernance des coopératives sur les AHA (article 41/42 décret) ; notamment en matière de contrôle de la gouvernance financière
- Réviser les critères d'attribution des parcelles afin de favoriser l'équité dans l'accès aux parcelles aménagées notamment en tenant compte de tous les genres ; ou
- Revoir les modalités d'accès aux périmètres pour offrir l'opportunité aux femmes qui le souhaitent de pouvoir avoir accès aux parcelles ; Par ailleurs, accompagner le développement des maillons où les femmes sont le plus présentes selon la contexte spécifique de chaque AHA ; collecte et transformation du riz, production maraîchère, etc.
- Diligenter la mise en place de la plate-forme de concertation des institutions intervenant sur les AHA. Cette recommandation cadre bien avec la mission de l'ONAHA notamment celle relative au cadre de concertation et de partenariat (décret 2015-354/PRN/MAG article 9 alinéa 1) « L'ONAHA, dans le cadre de ses attributions, collabore avec tous les acteurs du secteur de l'agriculture irriguée pour contribuer à améliorer la performance du secteur. Cette collaboration prend en particulier la forme d'une contribution à la création d'une instance de concertation et de partenariat et de la participation systématique, active et régulière de ces instances. L'ONAHA participera aux activités de réflexion, de connaissance et d'analyse visant un meilleur fonctionnement sur le secteur de l'agriculture irriguée ».
- Elaborer un plan stratégique qui clarifie la vision, les orientations et les moyens d'actions (humains, matériels, logistiques et pédagogiques) de l'ONAHA pour le développement du conseil agricole sur les AHA ; les résultats de la présente étude pourraient servir d'intrants pour ce faire.

A l'attention des coopératives

- Identifier et prendre en charge les producteurs experts pour servir de relais en conseil aux exploitants ;
- Faciliter l'introduction de nouvelles techniques, technologies et réformes jugées aptes à améliorer les conditions de vie et de travail des exploitants ;
- Promouvoir la production d'au plus deux variétés homologuées au niveau du périmètre rizicole ;
- Organiser des foires de promotion de produits locaux au niveau des zones à faible production ;
- Systématiser l'appui conseil en gestion en collaboration avec des structures de conseil en gestion, en vue d'améliorer progressivement la gouvernance en leur sein. Ceci est un impératif pour les coopératives de part l'article 2 relatif aux « Engagements et obligations de la SCOOPS » du contrat d'exploitation ONAHA -Société coopérative simplifiée (SCOOPS) de l'aménagement hydroagricole.

A l'attention de l'Etat et des partenaires

- Accompagner l'ONAHA à renforcer les capacités de la DMV/AE ;
- Faciliter la mise en place d'un système de renforcement des capacités et de management des agents du conseil ;
- Accompagner les coopératives à renforcer leur capacité à travers un programme d'alphabétisation fonctionnelle adapté aux producteurs ;
- Faire la promotion des produits locaux à travers les achats institutionnels ;
- Accompagner l'actualisation et le développement des instruments de conseils ;
- Tenir compte dans le dimensionnement des infrastructures, des besoins à long terme de toutes les catégories des bénéficiaires directs comme indirects (les propriétaires terriens qui siphonnent l'eau pour des productions maraichères, ce qui n'était pas prévu au moment de l'installation des AHA).

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification de l'étude

Au Niger, comme dans d'autres pays sahéliens de la sous-région ouest africaine, la population est confrontée de façon récurrente à des crises alimentaires. La sécheresse, qui occasionne 60 à 70 milliards de dollars de perte chaque année, constitue le premier risque¹ d'insécurité alimentaire pour les populations. C'est dans ce contexte que le pays a décidé de faire du développement des cultures irriguées l'un des axes majeurs de sa politique de sécurité alimentaire.

La stratégie de l'Initiative 3N², principal cadre de référence en matière de développement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays, s'est donnée comme ambition d'accroître la contribution de l'irrigation et de la collecte des eaux de ruissellement à la production agricole nationale en portant les superficies sous irrigation de 85 000 ha à 125 000 ha. En outre, une part importante du budget de ce programme (35%, soit 1000 milliards sur 5 ans) est consacrée au développement des cultures irriguées. Ainsi, d'importantes ressources sont consacrées à la réhabilitation d'anciens aménagements et la mise en place de nouveaux périmètres. Toutefois, l'investissement dans les aménagements physiques ne pourra contribuer à accroître significativement la contribution des cultures irriguées à la sécurité alimentaire que si les conditions sont créées pour une valorisation optimale des infrastructures.

La valorisation durable du potentiel productif de ces systèmes de cultures, caractérisés par la maîtrise (totale ou partielle) de l'eau et une forte intensification de la production, exige un important renforcement de capacités des producteurs et de leurs organisations. Aujourd'hui des questions se posent quant à l'efficacité du Conseil Agricole (CA) sur les Aménagements Hydro-Agricoles (AHA) au vu des défis auxquels sont confrontés les exploitants et les coopératives dans la gestion et l'entretien des ouvrages et sur l'ensemble de la chaîne des valeurs des différentes spéculations produites. Elles soumettent à débat les dispositifs et les démarches de conseil agricole ainsi que les modalités selon lesquelles le conseil est fourni aux producteurs et leurs organisations.

C'est dans l'optique de mieux comprendre et prendre en charge la question du CA, que l'Office Nationale des Aménagements Hydro Agricoles (ONAHA) a sollicité l'appui de la Global Water Initiative (GWI), disposant d'une solide expérience régionale du CA, pour l'accompagner à appréhender la situation du CA sur les AHA de Konni, NamardéGoungou et Kandadji (Gabou, Fimalé et Kandadji). Le but est d'explorer les voies et moyens pour en faire un véritable levier d'amélioration durable des performances des exploitations familiales et de leurs organisations.

Le présent rapport est structuré en sept chapitres clés :

1. Le rappel du contexte, des objectifs et de la méthodologie de l'étude ;
2. La présentation du dispositif de CA sur les AHA au Niger ;
3. L'analyse de l'offre de conseils sur les périmètres de l'étude et la perception des groupes-cibles ;
4. L'analyse des besoins de conseils des exploitants et des coopératives ;
5. L'analyse des forces et faiblesses du système de CA sur les AHA et les leçons tirés ;
6. Les propositions d'amélioration du système de CA sur les AHA ; et
7. La conclusion et les recommandations.

1 Etude sur les risques agricole, 2013

2 Initiative « Les nigériens nourrissent les nigériens » pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle

1.2 Conseil agricole : définition du concept

Selon Dr Mossi (2015), le conseil agricole a pour fonction d'aider le producteur à atteindre ses objectifs notamment en l'amenant à prendre une décision. C'est pourquoi Kleene (In Harvard, 2006, p.2) le définit comme une « Méthode de vulgarisation qui prend en compte l'ensemble de la situation d'une exploitation et cherche, en dialogue avec le paysan, un cheminement d'amélioration qui s'étend souvent sur plusieurs années ». Selon toujours le même auteur, Harvard et al. (2006) pensent que le conseil est complémentaire à la vulgarisation classique et « permet de renforcer la capacité du producteur à maîtriser le fonctionnement de son exploitation, à améliorer ses pratiques en combinant innovations paysannes et innovations extérieures, à prendre de meilleures décisions pour atteindre les objectifs qu'il se fixe avec sa famille » (Ibid, p. 11).

1.3 Objectifs de l'étude

L'objectif global de l'étude est d'identifier les forces et les faiblesses dans la mise en œuvre du CA et la gestion de l'eau à travers un diagnostic sur six (6) périmètres, dont trois (3) anciens et trois (3) nouveaux, afin d'aider à identifier des pratiques effectives qui pourraient être partagées entre les différents AHA et aider l'ONAHA dans le développement de son système de CA (Annexe 5). Il s'agissait plus spécifiquement : (i) d'identifier les besoins des producteurs, les appuis dont ils bénéficient et leur efficacité, (ii) identifier et comparer les dispositifs et pratiques existantes sur le terrain avec les « bonnes pratiques » d'un CA performant observées dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la GWI dans la région ouest africaine, (iii) capitaliser l'ensemble de ces expériences sous forme de conseils et recommandations pour améliorer le dispositif du CA dans les AHA au Niger.

1.4 La méthodologie de conduite de l'étude

La méthodologie adoptée est participative et inclusive. En effet, l'équipe a veillé à donner la parole à tous les types d'acteurs concernés directement ou indirectement par la question du conseil sur les AHA et à prendre en compte leurs idées, leurs avis et propositions dans l'analyse du système de CA et la proposition des améliorations.

La méthodologie de conduite de l'étude a été aussi caractérisée par un dispositif de communication qui a permis d'instaurer un dialogue régulier entre l'équipe du Cabinet Conception-Etude-Suivi-évaluation-Appui-Formation (CESAF), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN/GWI) et un comité de suivi composé de représentants de différentes institutions (I3N, ONAHA, CONACOP, FUCOPRI, DACPOR, etc.). Ce dispositif a permis de valider la méthodologie de mise en œuvre de l'étude.

L'étude s'est déroulée en trois phases.

1.4.1 La phase préparatoire

Cette première phase a permis de (i) cadrer le mandat et valider la méthodologie avec GWI, l'ONAHA et le comité de suivi ; (ii) effectuer une visite d'imprégnation sur le périmètre de NamardéGoungou, effectuer une revue documentaire préliminaire, (iii) affiner le plan de travail et (iv) concevoir les outils de collecte de l'information auprès des acteurs. Une mission d'appui de la GWI effectuée par la chargée de programme IIED qui a participé à la visite d'imprégnation et à la première réunion du comité de suivi.

1.4.2 La phase de collecte de données sur le terrain

Deux méthodes de collecte ont été appliquées : les entretiens semi-structurés et les focus groups.

Le tableau ci-dessous présente les acteurs rencontrés dans le cadre de cette étude et les méthodes de collecte mises en œuvre.

Tableau 1 : Acteurs rencontrés et méthode de collecte

Unité d'investigation	Institutions et personnes ressources	Méthodes de collecte
ONAHA	Au niveau national : Directeur général Direction de la mise en valeur (DMV), cellule de suivi-évaluation Au niveau déconcentré : Directeur régional (Tillabéry), Directeurs de périmètres : Konni 1, Konni 2, Famalé, Gabou/Kandadji, Namardé Goungou Responsable des irrigations Konni	Entretiens semi-structurés
Institutions nationales et déconcentrées en lien avec le conseil agricole et activités connexes	Haut-Commissariat I3N, Haut-Commissariat du projet Kandadji, INRAN : Directeur d'études en programmation et formation, Responsable statistiques INRAN Konni DAC/POR : chef de division de la législation coopérative et suivi des agréments et statistiques des coopératives	Entretiens semi-structurés
Faïtières nationales OP	CONACOOOP, FUCOPRI, RECA, CPS	
Bureaux de coopératives et GMP	Coopératives et GMP de	Focus-group
Exploitant(e)s	Konni 1, Konni 2, Kandadji, Gabou, Famalé, Namardé Goungou	Entretien-semi-structurés

Des outils spécifiques ont été élaborés pour la collecte d'informations auprès des différents types d'acteurs : (i) ONAHA et démembrements, (ii) aux institutions publiques, et OP faïtières (iii) coopératives et GMP, (iv) exploitant(e)s.

Pour la collecte d'informations auprès des exploitants, l'échantillonnage a été fait sur la base de critères de caractérisation prenant en compte le contexte de chaque périmètre. Au total, cinquante-sept (57) producteurs ont été interviewés dont douze (12) femmes. Les principaux critères sont notamment le niveau d'équipements, le type de main d'œuvre, la taille de l'exploitation, ancienneté sur le périmètre, etc.

1.4.3 La phase d'analyse des données et de production du rapport

L'analyse des données a permis de dégager les principaux constats et de répondre aux différentes questions clés de l'étude. Un rapport provisoire a été élaboré, soumis à GWI/UICN et au comité de suivi. Les résultats ont été présentés au comité de suivi le 17 octobre 2016.

Les amendements et propositions du comité ont permis de consolider le rapport tant dans son contenu que dans sa forme. Il s'agit entre autres de :

- Elaborer un tableau qui fera ressortir par périmètre, les acteurs, les atouts et les contraintes ;
- Travailler beaucoup sur les perceptions des producteurs, les forces, les faiblesses, les opportunités ;

- Produire des fiches synoptiques par site (année de création, superficie, nombre de producteur par sexe, superficie emblavée, rendement/productions, etc...) pour bien renseigner la situation des périmètre.

Cette étude porte seulement sur six des 87 AHA de l'ONAHA compte tenu des moyens importants que demande la couverture de l'ensemble de ces aménagements.

2. RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

2.1 Historique du conseil agricole sur les AHA

Pour garantir la production agricole à travers la maîtrise de l'eau, le Niger a mené de vastes programmes d'investissement dans les aménagements hydro-agricoles (AHA). Ceci a permis la création de plus de 80 AHA ou périmètres irrigués exploités par les paysans organisés en coopératives entre 1960 et 2012. Ces périmètres ont connu des évolutions différentes à cause des modes de gestion qui les ont caractérisés sur cette période.

De 1960 à 1963, les périmètres irrigués étaient gérés par les services en charge de l'agriculture.

De 1963 à 1978, les périmètres étaient totalement encadrés et gérés par l'Union Nigérienne de Crédit et de Coopération (UNCC) qui avait, entre autres, pour mission de développer la pratique de la coopération et du crédit mutuel en leur sein. Cette structure a assez rapidement rencontré des difficultés (endettement excessif des coopératives dont le niveau de production n'a pas permis de tenir leurs engagements financiers vis-à-vis de la CNCA) dans l'exercice de sa mission.

En 1978, et dans un contexte de post-crise alimentaire très sévère (1973), les autorités politiques créent une société d'aménagement, l'office National des Aménagements Hydro-Agricoles (ONAHA), chargé d'assurer la réalisation des aménagements pour le compte de l'État et d'assumer leur fonctionnement, leur gestion et leur entretien. L'ONAHA devrait assurer l'encadrement des paysans en liaison avec l'UNCC.

De 1978 à 1981, l'accompagnement des producteurs était assuré par l'ONAHA et l'UNCC. Cette dernière, seule structure étatique sur les aménagements hydro-agricoles, s'occupait de l'ensemble des activités en relation avec la mise en valeur agricole. Avec la création de l'ONAHA, l'UNCC s'est vu confier toutes les activités en relation avec le crédit agricole ainsi que celles de la vie associative, et l'ONAHA l'encadrement technique des producteurs.

Cette période s'est caractérisée par³ :

- L'encadrement très intensif et directif des exploitants;
- L'absence de transparence dans la gestion des coopératives ;
- L'absence de programme spécifique de formation à la gestion des coopérateurs en vue de leur autogestion à terme pour les coopératives des AHA ;
- L'inexistence d'un esprit coopératif, en général, et en particulier l'absence d'une motivation réelle des coopérateurs pour une gestion efficiente des périmètres irrigués sur le fleuve ;
- L'intervention très marquée de l'Etat se traduisant par des engagements financiers pour appuyer la production.

De 1982 à 1990, intervient le désengagement de l'Etat au niveau des AHA. C'est le début de l'autogestion paysanne des aménagements hydro-agricoles au Niger avec des changements majeurs dans les rôles des principaux acteurs notamment de l'ONAHA. Depuis lors, et au fil du temps, on a assisté au retrait des encadreurs/vulgarisateurs au niveau des coopératives. Leur absence a été palliée par des comités de gestion spécifiques. En adoptant cette approche, il s'agissait pour l'ONAHA, d'une part, de promouvoir l'autogestion paysanne par une forte implication des producteurs dans leurs propres encadrements, et d'autre part, que le conseil agricole touche

³ Synthèse Evaluation AHA 74-91 Ali Mounkaila, oct 1991

efficacement les producteurs. Ces comités spécialisés, composés uniquement de producteurs, constituent un maillon très important de la mise en valeur des périmètres. Ils seront chargés du suivi des activités à la base et assurent la transmission de l'information de la base (au niveau des GMP) en direction de l'ONAHA.

L'ONAHA a orienté sa mission vers un appui conseil et une formation des coopératives en vue de leur autogestion effective. Pour se faire jusqu'en 1991, on a assisté à la mise en œuvre des programmes spécifiques (programme de réhabilitation des PI, projet FED « autogestion des coopératives ») qui visent : (i) la rentabilisation des AHA, (ii) la réhabilitation des infrastructures hydrauliques, (iii) la promotion des coopératives AHA.

L'ONAHA est devenue simple conseillère des coopératives. La gestion de l'eau, spécifiquement le volet portant sur la maintenance des équipements d'exploitation, a fait l'objet d'un contrat entre l'ONAHA et la Coopérative et dans lequel chacune des structures s'engage sur certaines obligations. Par exemple dans l'article 2 du contrat d'entretien des aménagements hydro-agricoles : l'ONAHA s'engage à : « assurer un suivi de la formation des coopérateurs et responsables coopératifs à l'entretien du périmètre ; effectuer contre rémunération dans les délais impartis, [...] ; assurer la formation des équipes d'entretien de la coopérative et l'appui éventuel du topographe aux travaux de curage ; intervenir dans les meilleurs délais sur demande de la coopérative. »

Le Directeur du périmètre élabore le plan de campagne qui est cette fois ci, soumis à l'approbation de la coopérative.

A partir des années 1990, l'Office s'est trouvé confronté à des dysfonctionnements divers à cause de l'environnement socio-économique général défavorable dans lequel le pays lui-même était plongé et qui a, d'ailleurs, amené le Gouvernement à l'époque à inscrire l'ONAHA sur la liste des entreprises publiques à privatiser.

Mais grâce au concours de la tutelle ministérielle et des partenaires de l'Office notamment les coopératives et certains bailleurs de fonds, cette décision a été levée par la loi 98-020 du 15 juin 1998 marquant ainsi, sans doute, le souci du Gouvernement à préserver les importants investissements consentis dans le cadre des AHA, au profit du monde rural.

En 2014, le Gouvernement du Niger a adopté l'ordonnance N°2014-01 modifiant et complétant ainsi l'ordonnance N°78-39 du 28 décembre 1978 portant création de l'office national des aménagements hydro-agricoles (ONAHA). Avec son décret d'application n° 2015-354/PRN/Ministère de l'agriculture du 10 juillet 2015, cette nouvelle loi vient conforter la place stratégique que l'ONAHA occupe dans le paysage, comme outil pour le développement de l'agriculture irriguée au Niger à travers, notamment, ses missions. Ces nouveaux textes assignent ainsi à l'ONAHA deux types de missions. Pour le compte de l'État, des missions d'intérêt général qui présentent un caractère permanent. Pour le compte de donneurs d'ordre publics ou privés et à leur demande, des missions à caractère, marchand, limitées dans le temps dont l'objectif principal est de contribuer à la gestion durable et à la mise en valeur des AHA (art 4 décret 2015-354/PRN/MAG). Et, le décret de préciser que ces deux types de mission peuvent intervenir selon des modalités suivantes :

- Au titre d'action de développement de l'irrigation à l'occasion de projets d'investissement ;
- Au titre de la gestion des aménagements hydro-agricoles ;
- Au titre du suivi-évaluation des aménagements hydro-agricoles ;
- Au titre de la mise en valeur agricole des terres aménagées selon l'approche filière ;

- Au titre de la concertation et de la coopération pour promouvoir le secteur de l'Agriculture irriguée et l'approche filière des produits agricoles.

Des textes complémentaires ont été aussi adoptés afin de permettre à l'ONAHA de jouer pleinement ses nouvelles fonctions pour les objectifs recherchés par l'Etat. Il s'agit notamment :

- de la convention de gérance n°002 du 08 Août 2016 à travers laquelle l'Etat confie à l'ONAHA l'administration et la gestion des aménagements hydro-agricoles réalisés par la puissance publique ou avec son concours, existants ou à créer sur l'ensemble du territoire national (art. 8 de la convention de gérance) ;
- du contrat plan entre l'Etat et l'ONAHA sur la période 2017-2020 ;
- du contrat d'exploitation ONAHA et Sociétés Coopératives Simplifiées (SCOOPS) de l'aménagements hydro-agricoles de ... ;
- du contrat d'occupation des parcelles ONAHA/Exploitant
- de l'arrêté conjoint portant approbation du contrat-type d'exploitation sur la gestion de l'eau et des infrastructures et équipements d'irrigation sur les périmètres irrigués ;
- du contrat d'exploitation ONAHA- AUEI.

Ces différents textes donnent une autre forme à l'appui que l'ONAHA doit apporter aux organisations de producteurs sur les AHA. L'ONAHA doit appuyer, accompagner et évaluer les activités qu'elles mènent. Au titre de la mise en valeur agricole des terres aménagées, l'ONAHA doit assurer la vulgarisation au bénéfice des producteurs, faciliter l'approvisionnement en intrants et l'écoulement des productions, faciliter l'accès au crédit bancaire par la mise en relation des acteurs de la chaîne de valeur et des institutions de crédit.

Cependant, tenant compte de l'environnement dans lequel l'ONAHA intervient, il est appelé à s'ouvrir pour impliquer des partenaires potentiels dans la mise en œuvre de ses programmes avec lesquels il se partagera les rôles, chacun compte tenu de sa vocation (Décret 2015-354 art.15).

2.2 Dispositif actuel du CA sur les AHA

2.2.1 Acteurs et leurs rôles

Plusieurs catégories d'acteurs interviennent aujourd'hui pour appuyer et accompagner les coopératives des aménagements hydro-agricoles. Comme désignés dans l'article 15 du décret 2015-354, il s'agit de partenaires potentiels avec lesquels l'ONAHA est appelé à promouvoir des relations ; les appuyer et les accompagner jusqu'à les insérer d'une façon durable dans le processus de développement et à les intégrer dans la réalisation des Programmes de développement de l'Agriculture irriguée (art. 18 décret 2015-354).

Le tableau 2 ci-dessous fait le point des principaux acteurs et les rôles qu'ils assurent actuellement dans l'appui et/ou l'accompagnement des coopératives des aménagements hydro-agricoles.

Tableau 2 : Acteurs du conseil agricole et leurs rôles

Acteurs	Offres de service	Services fournis	Commentaires
ONAHA	Appui technique sur les AHA	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appui conseil aux coopératives (la planification stratégique, la préparation des plans de campagnes, la tenue des assemblées ordinaires et extraordinaires, la gestion du partenariat public et privé, la gouvernance administrative, la gestion comptable, etc) ; ■ Evaluation des capacités irrigables sur les périmètres dépendant des retenues d'eau et des barrages (périmètres de l'ADM) ; ■ Conseils techniques aux exploitants ; ■ Elaboration des rapports périodiques (mensuels, trimestriels et annuels); ■ Suivi de la campagne et l'évaluation de la production/rendements ; ■ Assistance au responsable de l'irrigation ; ■ Gestion des conflits (liés à des vols de production, conflits fonciers, etc.) ; ■ Suivi de la production des semences ; ■ Pilotage des activités de démonstration ; ■ Appui à la récupération des redevances ; ■ Formation des producteurs ; ■ Formation du personnel des coopératives. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Activités conduites en partenariat avec certains projets et programmes de développement ;
	Appui dans la gestion de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ■ Suivi du volume du barrage ; ■ Déterminer les superficies à emblaver en fonction de la disponibilité de l'eau ; ■ Suivi de l'irrigation (tour d'eau) ; ■ Suivi des aiguadiers ; ■ Surveillance du réseau d'irrigation ; ■ Maintenance des stations de pompage ; ■ Suivi de l'état des infrastructures d'irrigation ; ■ Protection contre le prélèvement non autorisé de l'eau avec l'appui du comité de surveillance des coopératives. 	

Acteurs	Offres de service	Services fournis	Commentaires
Institut National de Recherche Agronomique du Niger (INRAN)	Appui technique aux producteurs Dans le cadre de la recherche	<ul style="list-style-type: none"> ■ Activités de relance de la filière blé dans la zone avec un appui d'ICARDA (institution pour la recherche sur le blé en Afrique) ; ■ Essais variétaux pour l'introduction des semences de maïs et de sorgho résistantes aux attaques dans le but d'intensifier ces cultures ; ■ Formation des DP sur le blé, le maïs, le sorgho et les cultures maraichères ; ■ Vulgarisation des lois sur les semences ; ■ Formation des multiplicateurs de semences ; ■ Développement d'une variété de sorgho résistante aux attaques à la mouche du sorgho (Cécidomyie) ; ■ Formation au profit d'un groupe de 30 femmes de Konni sur la transformation du blé. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intervention en partenariat avec des projets sectoriels (PPAAO, ICARDA) ; ■ Intervention centrée sur les périmètres à polyculture et sur les périmètres rizicoles dans le cadre de la production des semences de riz ; ■ Activités de recherche pour sur des équipements adéquats de transformation post-récoltes : broyeurs...).
Directions Départementales de l'Agriculture (DDA)	Encadrement technique des producteurs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Formation et le suivi des producteurs de semences ; ■ Formation des brigadiers phytosanitaires ; ■ Lutte contre les oiseaux granivores dans les rizières ; ■ Suivi et l'inspection des exploitations de semences ; ■ Approvisionnement en intrants notamment en semences potagères ; ■ Appui à la recherche d'agrément des coopératives et formation vie associative à travers la DACPOR. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Activités conduites en collaboration avec des projets intervenant sur les périmètres (Exemple : PPAAO à Konni).
Projets et programmes de développement (ICARDA, PPAAO, Kandadji)	Renforcement des capacités techniques, organisationnelles et matérielles des producteurs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Financement de la formation des semenciers ; ■ Financement de la formation des femmes sur la transformation du blé ; ■ Financement de la formation sur les techniques de production du blé, le maïs, le sorgho et les cultures maraichères ; ■ Financement de la formation sur les techniques de production de riz et la gestion de l'eau ; ■ Financement de la formation en vie associative (programme Kandadji) ; ■ Appui en UCA. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les questions des semences, le blé, le maïs, le sorgho et les cultures maraichères sont gérées en partenariat avec INRAN ; ■ Pour Kandadji l'appui est assuré par l'ONAHA sur la base d'un protocole avec le projet .
Riz du Niger (RINI)	Appui post-récolte	<ul style="list-style-type: none"> ■ Transformation et vente du riz du Niger. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Activité conduite en partenariat avec L'OPVN et FUCOPRI.

Acteurs	Offres de service	Services fournis	Commentaires
FUCOPRI	Renforcement des capacités techniques, organisationnelles au profit des coopératives	<ul style="list-style-type: none"> ■ Formation en vie associative ; ■ Formation des comptables ; ■ Appui à la formation des multiplicateurs de semences. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Activités conduites en partenariat avec le CPS et l'INRAN.
	Appui-conseil	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appui à la gestion financière des coopératives rizicoles avec un accent particulier sur l'assainissement de la gestion financière et comptable des coopératives ; ■ Appui à la commercialisation ; ■ Intermédiation avec les structures de financement pour l'approvisionnement des coopératives en engrais. 	
CPS	Appui-conseil	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement des capacités des comptables : formation, suivi rapproché dans la gestion financières des cooperatives ; ■ Renforcement des capacités des leaders des coopératives. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ En collaboration avec FUCOPRI.
Coopératives	Appui à la structuration des producteurs et la gestion des activités de production	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gestion de l'approvisionnement en intrants (engrais, semence, produits phytosanitaires) ; ■ Organisation de la commercialisation ; ■ Contribution à la gestion de l'eau à travers les aiguadiers ; ■ Entretien de la station de pompage ; ■ Renforcement des capacités des membres à la vie associative: voyages d'échanges ; ■ Organisation des restitutions de formations à la base ; ■ Coordination du lancement de la campagne ; ■ Mise en place des pépinières collectives. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Existence de comités spécialisés (comité de gestion de l'eau, comité chargé de la production, etc....)
Union des coopératives	Centralisation des besoins des coopératives	<ul style="list-style-type: none"> ■ Collecte les informations sur l'approvisionnement en intrants ; ■ Centralisation des quantités de paddy à commercialiser par ses membres. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pas assez fonctionnelles par insuffisance des moyens humains, matériels et financiers.

Le tableau 2 montre que l'appui conseil aux producteurs ainsi qu'aux coopératives, à travers les formations, est aujourd'hui assuré par plusieurs catégories d'acteurs. Les thèmes abordés sont spécifiques à l'acteur selon ses compétences. Mais on déplore un manque de communication entre ces différents acteurs, ce qui ne permet pas aux DP de maîtriser toutes les données relatives à ces interventions.

2.2.2 Relations entre les acteurs du conseil agricole sur AHA

Les différents acteurs impliqués dans l'appui conseil agricole sur les AHA ne développent pas de liens fonctionnels leur permettant de partager un système d'échanges d'informations, un cadre de planification et de programmation commune des activités, des stratégies concertées d'intervention et des synergies en termes d'utilisation des ressources.

Les Directions Régionales et les antennes départementales de l'ONAHA, qui sont censées assurer la coordination de toutes les activités de développement dans leurs zones respectives peinent à exercer cette fonction du fait de plusieurs facteurs notamment l'insuffisance en ressources humaines (par exemple un DP pour 1430ha et 1990 exploitants à Konni II alors que jusqu'en 1982 le ratio était d'un DP pour 50ha, appuyé par un encadreur par GMP). Les ONG ne sentent pas l'obligation de les associer à leurs activités tant en amont qu'en aval et de leur faire parvenir régulièrement des rapports ou comptes rendus des activités menées.

Certains projets traitent directement avec les coopératives, lesquelles n'ont pas toutes les compétences requises pour maîtriser la mise en œuvre des activités. Les DP ne sont associés qu'en cas de difficultés techniques ou de blocage institutionnel.

Les relations entre certains acteurs (ONAHA, FUCOPRI/CPS) sont empreintes de suspicions, méfiances voire même de tension, ce qui ne favorise pas un dialogue constructif autour des enjeux de coordination, voire de collaboration autour des enjeux du conseil.

Dans la situation actuelle du dispositif d'appui conseil, les multiples tâches (former le producteur, donner conseil sur les types d'intrants à utiliser, améliorer la production, contrôler la qualité des intrants, collecter des statistiques et sanctionner), sont à la charge d'un même agent en fonction du service qu'il utilise.

L'absence de dispositions textuelles favorisant les échanges entre services exerçant dans la même sphère d'activités entraîne un cloisonnement des services et une grande faiblesse des communications qui ne permettent pas de corriger les incohérences en termes d'approche méthodologique et d'intervention.

Si tous les acteurs optent pour une amélioration de la productivité, la valorisation économique et la durabilité sur les périmètres irrigués pour une atteinte de la sécurité alimentaire, il va falloir qu'ils revoient leur façon d'agir. Cela implique la nécessité de créer un cadre de concertation des acteurs intervenant au niveau de chaque périmètre irrigué.

2.3 Offre de conseil sur les périmètres de l'étude

2.3.1 Périmètres de Konni

Contexte du périmètre

Jusqu'en 1992, les producteurs des deux périmètres (Konni I et Konni II) étaient regroupés au sein d'une même coopérative. A partir de cette date, cette dernière a été scindée en deux coopératives avec des comptes séparés.

A l'instar de toutes les coopératives sur les AHA, les instances sont :

- L'assemblée générale constituée des délégués des GMP ;
- Le Bureau exécutif composé de onze membres ;
- Le Commissariat aux comptes constitué de trois membres.

Le bureau des GMP est composé d'un président, un secrétaire et un trésorier. Les élus des GMP constituent l'AG de la coopérative, votent et participent à la prise de décision.

L'élaboration des plans de campagne qui se fait en assemblée générale avec l'appui des DP et du responsable de l'irrigation, permet de planifier toutes les opérations de mise en valeur et de faire une prévision financière pour la campagne.

Selon les responsables des coopératives rencontrés, les taux de recouvrement des redevances sont respectivement de 89 % à Konni 2 et 76 % à Konni 1.

La plupart des producteurs paient leur redevance en nature, mais les coopératives n'arrivent pas à écouler leur stock. Actuellement dans les magasins des coopératives, les stocks des produits sont de :

- Maïs/blé : 200 tonnes
- Niébé : 50 Tonnes

Cet état de fait est essentiellement dû à la faiblesse des capacités en plaidoyer des responsables des coopératives. Néanmoins, des tentatives ont été menées en direction des autorités du Ministère de tutelle mais sont restées vaines.

Pour l'achat des pesticides et de l'engrais, c'est plutôt une approche d'achat individuel qui prime dans les situations où les coopératives n'ont pas assez de ressources pour fournir ce service aux producteurs.

Seule l'acquisition des intrants destinés aux multiplicateurs de semences se fait par commande groupée.

Le tableau 3 ci-dessous présente les caractéristiques du périmètre de Konni.

Tableau 3 : Présentation des périmètres de Konni

Sites	Konni I			Konni II		
Année de création	1976-1978			1982-1984		
Superficie aménagée (ha)	1012,0			1430,88		
Superficie exploitable (ha)	996,0			1430,0		
Superficie exploitée (ha)	980,0			1430,0		
Ecart non exploité (ha)	16,0			00		
Productions	Saison humide : Mil, maïs, sorgho, arachide, niébé, sésame, manioc, oignon, piment, courges, gombo, tomate, choux, Moringa Saison sèche : Sorgho, arachide, oignon, maïs, blé, piment, choux, anis, tomate					
Nombre de coopératives	1			1		
Nombre de villages exploitants	9			11		
Nombre de groupements	15			19		
Nombre d'exploitants	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	1519	40	11559	1974	68	2042

Source : Contrat-plan pluriannuel entre l'Etat et l'ONAHA

Le périmètre est caractérisé par une forte polyculture dans laquelle on trouve les céréales, les légumineuses, les cultures maraîchères et les épices. Les femmes productrices sont peu nombreuses et ne représentent, respectivement, les périmètres de Konni 1 et 2 que 1% et 4% de l'ensemble des producteurs.

La situation des productions et rendements par spéculation sur les deux aménagements est présentée en annexes 6 et 7.

Acteurs et leurs offres de conseil

Sur les périmètres de Konni, les principaux acteurs qui interviennent dans le conseil, hormis l'ONAHA et les coopératives, sont les services d'agriculture, le Centre Régional de la Recherche Agronomique de Tahoua (CERRA Tahoua) et l'IFDC. Le tableau ci-dessous présente les rôles de chacun des intervenants.

Tableau 4 : Acteurs et leurs rôles sur les périmètres de Konni

N°	Acteurs	Offres de conseils	Commentaires
1	ONAHA Konni	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appui à la gestion coopérative : élaboration et mise en œuvre des plans de campagne, tenue des assemblées générales, gouvernance administrative, calculs des redevances annuelles, ■ Gestion de l'eau et des infrastructures : évaluation des capacités irrigables sur les périmètres dépendant des retenues d'eau et des barrages, maintenance et entretien des infrastructures, surveillance du réseau (brigade électromécanique), suivi technique des égouadiers, entretien du réseau d'irrigation, ■ Appui à la production agricole : vulgarisation agricole, conseils techniques aux producteurs à la demande suivi des cultures par les DP, estimation des rendements des cultures par sondage ■ Gestion de l'eau d'irrigation (tour d'eau), ■ Gestion des conflits : liés à des vols de production, conflits fonciers 	L'évaluation de la production et des rendements se fait à travers des interviews
2	Bureau des coopératives	<ul style="list-style-type: none"> ■ Facilitation de l'approvisionnement en intrants agricoles (semences, engrais) ■ Gestion de la redevance annuelle ; ■ Gestion de l'eau à travers les aiguadiers ; ■ Financement de la Formation des membres du bureau et GMP en vie associative et rôles et tâches des membres exécutifs ■ Formation des gestionnaires en comptabilité et gestion des stocks ; ■ Formation des égouadiers sur la conduite du tour d'eau ; ■ Recherche de partenaires pour la commercialisation des produits agricoles ; 	Sous la facilitation du DP des périmètres
3	Bureau des GMP	<ul style="list-style-type: none"> ■ Suivi et inventaire des parcelles mises en valeur ; ■ Sensibilisation des producteurs sur l'entretien du réseau d'irrigation ; 	Avec l'appui des coopératives et du DP

N°	Acteurs	Offres de conseils	Commentaires
4	Direction départementale de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise à disposition de dotation de semences (blé, maïs, pomme de terre) et des pesticides; ■ Appui à la mise en place d'un dispositif paysan de production de semences améliorées (niébé, sorgho, maïs, blé) : identification des producteurs, formation, encadrement, suivi, inspection des exploitations semencières pour le respect des règles de production sur le terrain: isolement, pureté,ect.) ; ■ Formation brigadiers phytosanitaires 	En collaboration avec des partenaires intervenant sur les AHA et l'Etat Insuffisance des ressources humaines
5	CERRA (PPAO, ICARDA)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Essais sur le maïs et le sorgho dans le but d'intensifier ces cultures, ■ Recherche appliquée sur des variétés de blé , ■ Formation des femmes sur la transformation du blé. ■ Formation des semenciers 	En partenariat avec INRAN
6	IFDC	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fabrication de compost 	

Certains partenaires comme IFDC, ICARDA, PPAO, appuient les producteurs et ou les coopératives sous forme de projets ou micro projets avec une durée relativement courte (2-3 ans). Cet état de faits ne permet pas une véritable capitalisation des acquis par les producteurs **dans la mesure où aucun dispositif de relève n'est mis en place**. Les appuis de l'INRAN et de la DDA sont également sporadiques car interviennent seulement à travers des projets.

Le seul véritable appui est celui de l'ONAHA qui est en permanence avec les producteurs et leurs organisations.

2.3.2 Perceptions des producteurs sur les rôles des acteurs sur les périmètres de Konni

Le tableau 5 ci-dessous fait la synthèse de la perception des producteurs vis-à-vis des acteurs du périmètre : coopératives, ONAHA et autres fournisseurs de conseils.

Tableau 5 : Perceptions des producteurs sur les rôles des acteurs sur les périmètres de Konni

Vis-à-vis des coopératives	<ul style="list-style-type: none"> ■ Faible niveau d'instruction des membres des bureaux des coopératives, ■ Conseil essentiellement orienté sur la gestion du périmètre, des ressources financières; ■ Les dirigeants des coopératives n'accordent pas de crédit aux conseils notamment sur les technologies, le conseil à l'exploitation et plaidoyer de chercher des partenaires d'actions ; ■ Faibles formations des GMP et des producteurs ; ■ Faible recherche du marché pour écouler les produits ; ■ Manque de transparence dans la gestion financière.
Vis-à-vis de l'ONAHA	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contrairement aux années antérieures, où chaque GMP disposait d'un encadreur en dehors du directeur du périmètre (DP) le dispositif actuel de conseil aux producteurs est très léger ; ■ Encadrement insuffisant (1seul agent pour tout le périmètre) ; ■ Insuffisance de dispositif de démonstrations ;

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Faible vulgarisation de nouvelles variétés, nouvelles techniques et technologies ; ■ Conseil ne prend pas en compte la gestion de l'exploitation (compte d'exploitation et coût de production), gestion des risques ; ■ Faible appui des coopératives dans la commercialisation (délais de paiement, prix...) ; ■ Pas de dispositif de suivi des producteurs ; ■ Etc....
Vis-à-vis des autres fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le conseil fourni par certains acteurs (PPPAO) est limité à quelques producteurs (producteurs de semences ; ■ Le conseil est très spécifique et ponctuel ; ■ Faible Appui des coopératives à la commercialisation (délais de paiement, prix...).

La perception des producteurs sur les rôles des acteurs sur les périmètres est diversement appréciée. Ils sont tous unanimes que, pour mieux diriger une organisation, il faut un minimum de compétences, lesquels manquent chez la plupart des dirigeants des coopératives et GMP.

D'autre part, ils reconnaissent les efforts inlassables des agents de l'ONAHA dans le suivi et l'encadrement des producteurs et des coopératives. Néanmoins ils déplorent l'insuffisance des agents d'encadrement pour couvrir les besoins de conseil agricole (itinéraires techniques, gestion des ennemis de cultures, respect des dosages des différents engrais) surtout à l'endroit des exploitants non expérimentés.

2.3.3 Périmètre de Namardé Goungou

Contexte du périmètre (fiche synoptique du périmètre)

Créée en 1984 sur financement du FED, avec environ 500 exploitants à la base, la coopérative de Namardé Goungou compte cinq groupements mutualistes de producteurs (GMP) provenant de six villages qui totalisent 13 114 habitants.

Chacun des cinq GMP compte sept délégués :

- Un Président : représente le GMP devant la coopérative, préside et gère les conflits au sein du GMP ;
- Un Secrétaire général : enregistre les membres du GMP, garde tous les documents du GMP, renouvelle le registre, enregistre les redevances, distribue les intrants du GMP ;
- Un Trésorier général : encaisse les redevances, une semaine après avoir fait le versement au trésorier de la coopérative ;
- Un chargé de labour : suivi du labour au niveau du GMP, donne un avertissement aux retardataires ;
- Un aiguardier : chargé de l'irrigation/gestion du tour d'eau ;
- Un gestionnaire d'engrais : reçoit la quantité du GMP et participe à la distribution, il est responsable en cas de perte ;
- Un chargé de pépinière : responsable de la préparation, de l'entretien et de la sécurisation de la pépinière.

Les instances de la coopérative sont : l'assemblée générale, le comité de gestion et le commissariat aux comptes.

L'AG compte 35 membres représentant 7 délégués par GMP. Le comité de gestion est composé de six membres et le CC de 3 membres.

En plus de ces instances, il existe des comités spécialisés au niveau de la coopérative :

- Comité irrigation chargé de la gestion de l'eau (membres : 5 présidents GMP, DP, comité gestion coopérative) ;
- Comité suivi semence (membres : 5 présidents GMP, DP, 5 aiguadiers, comité gestion coopérative) ;
- Comité engrais (3 membres par GMP) ;
- Comité suivi des dégâts ;
- Comité contrôle qualité paddy (2 membres).

Il existe aussi 17 ou 25 multiplicateurs de semences au niveau de la coopérative.

Un plan de campagne est élaboré avant le démarrage de chaque campagne.

La coopérative possède un personnel composé de : un pompiste, un comptable, un magasinier.

La coopérative donne le coup d'envoi au GMP pour préparer la pépinière, le président GMP reçoit les fonds du labour.

Les aiguadiers sont équipés de vélos et tous les délégués perçoivent une indemnité, selon trois niveaux :

- 1^{er} niveau : les SG ;
- 2^{ème} niveau : les aiguadiers, les présidents et les TG ;
- 3^{ème} niveau : les autres membres.

Les délégués respectent leurs responsabilités et protestent en cas d'usurpation du rôle par un des membres.

La gestion comptable au niveau de cette coopérative est délocalisée (recouvrement des redevances transféré aux GMP) avec des secrétaires comptables au niveau des GMP.

Le GMP est chargé de l'entretien des canaux arroseurs mais c'est la coopérative qui finance.

La coopérative est également chargée du renforcement des capacités des délégués. Mais la dernière formation date de 2011, d'où les délégués ont manifestés leur besoin en formation.

Evolution de la coopérative

De 1984 à 1996, la coopérative a bien fonctionné. Il y avait beaucoup d'avantages :

- Existence de fonds de roulement ;
- Engrais moins cher (1500 à 2000 FCFA/ sac de 50kg) ;
- Production importante (50 à 60 sacs de paddy de 75 kg sur une parcelle de 0,5 ha) ;
- Riz paddy vendu à 3 000 FCFA le sac de 75 kg ;
- Sol fertile ;
- Nouvelles pompes.

Entre 1996 à 2000, la coopérative de Namardé Goungou est tombée en faillite du fait de la mauvaise gestion des dirigeants. En effet, la coopérative s'est trouvée tributaire des commerçants usuriers qui l'approvisionnent en engrais à crédit et fixent le prix du paddy en fin de campagne. Aussi, la station de pompage est thermique à l'époque, sa gestion est devenue difficile.

L'avènement en 2001 du programme d'appui à la filière riz (PAFRIZ) financé par le fonds européen de développement (FED) a permis à la coopérative de reprendre vie. La stratégie d'intervention de ce programme est basée sur l'instauration de la transparence, l'amélioration du taux de récupération de la redevance, l'application des sanctions, le renforcement des capacités à travers les voyages d'échange. Ainsi, la PAFRIZ a organisé plusieurs voyages au profit des producteurs en fonction des différents rôles qu'ils occupent (comité gestion coopératives, comités spécialisés, responsables GMP, ...).

Le dispositif d'appui conseil mis en place en matière d'autogestion sur le périmètre de Namardé Goungou couvre en grande partie les besoins des producteurs par exemple le mécanisme de récupération de redevance est efficace et le fonctionnement de la coopérative repose pour l'essentiel sur la redevance. A ce titre ce dispositif peut servir de modèle aux autres coopératives.

Le tableau 6 suivant fait la synthèse des caractéristiques du périmètre de Namardé Goungou.

Tableau 6 : Présentation du périmètre de Namardé Goungou

Périmètres/AHA	Namardé Goungou			
Année de création	1982-1984			
Superficie aménagée pour le riz (ha)	232,8 ha			
Superficie exploitable pour le riz (ha)	232,8 ha			
Superficie exploitée en riz (ha)	232,8 ha			
Ecart non exploité (ha)	00 ha			
Productions/Rendements	Production moyenne		Rendement moyen/ha	
	SS	SH	SS	SH
	1247,4T	1020,8T	5 400kg	4 400 kg
Nombre de GMP	5			
Nombre d'exploitants	Hommes	Femmes	Total	
	1269	05	1 274	

Source : Contrat-plan pluriannuel entre l'Etat et l'ONAHA et Rapport annuel ONAHA 2015

Le périmètre rizicole de Namardé Goungou est caractérisé par la double production du riz dans l'année. Le taux de mise en valeur est pratiquement de 100%. Le nombre de femmes productrices est très faible et ne représente que 0,4% de l'ensemble des producteurs.

Acteurs du CA sur le périmètre de Namardé Goungou et leurs rôles

Le tableau 7 ci-dessous fait le point des acteurs intervenant sur le périmètre de Namardé Goungou et les rôles qu'ils jouent.

Tableau 7 : Acteurs du CA du périmètre de Namardé Goungou et leurs rôles

Acteurs	Rôles	Observations
ONAHA	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer la gestion de l'eau ■ Appuyer la mise en valeur du périmètre ■ Assurer la maintenance de la station de pompage ■ Entretien du chenal et la digue de protection ■ Assurer le plaidoyer pour l'appui d'autres partenaires 	

Acteurs	Rôles	Observations
FUCOPRI	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcer les capacités : formation en vie associative, voyage d'échanges, formation et suivi rapproché des comptables, formation de multiplicateurs de semences ; ■ Assurer l'appui conseil à la commercialisation ; ■ Assurer l'appui conseil pour l'approvisionnement en engrais : planification des besoins, mise en relation avec les banques, cautionnement, 	<ul style="list-style-type: none"> ■ En partenariat avec CPS ; ■ En partenariat avec INRAN
Services de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer l'appui conseil sur les problèmes phytosanitaires ; ■ Conduire des missions d'inspection de la production des semences ; ■ Former les brigadiers phytosanitaires. 	
INRAN	<ul style="list-style-type: none"> ■ Former et suivre les multiplicateurs des semences 	
CPS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcer les capacités des comptables : formation en gestion financière, suivi rapproché, Renforcer les capacités des leaders des coopératives. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ En collaboration avec FUCOPRI
Coopérative	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gérer l'approvisionnement en intrants (engrais , semence, produits phytosanitaires ; ■ Contribuer à la gestion de l'eau à travers les aiguadiers ■ Assurer l'entretien de la station de pompage ; ■ Renforcer les capacités des membres à la vie associative: voyages d'échanges ■ Organiser des restitutions de formations à la base ; ■ Assurer la coordination du lancement de la campagne ; ■ Mettre en place des pépinières collectives. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Existence de comités spécialisés ; ■ Action sociale (frais sociaux, don d'urgence) ; ■ Prise de conscience

Par rapport au périmètre de Namardé Goungou, on constate dans le tableau 7 de nouveaux acteurs dans des rôles encore plus spécifiques. Il s'agit de l'UICN dans la sécurisation foncière et du CPS dans le renforcement sur les capacités en comptabilité.

Perceptions des producteurs sur les rôles des acteurs périmètre de Namardé Goungou

Les perceptions des producteurs sur les rôles des acteurs sur le périmètre de Namardé Goungou sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Perceptions des producteurs sur les rôles des acteurs sur le périmètre de NamardéGoungou

Vis-à-vis de l'ONAHA	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le conseil agricole n'est que symbolique à l'état actuel des choses comparé aux années antérieures. Il avait véritablement repris avec l'arrivée du PAFRIZ. Depuis la fin du PAFRIZ, c'est le statu quo sur les aspects techniques (parcelles de démonstrations, sur plusieurs thèmes etc.) ; ■ Le directeur de périmètre seul ne peut pas assurer l'encadrement et le suivi des riziculteurs, il lui faut de renfort pour mieux encadrer les producteurs comme dans les années 1980 ; ■ Faible appui sur les innovations: nouvelles variétés, techniques, technologies
-----------------------------	---

Vis-à-vis des coopératives	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les coopératives sont plus tournées vers la satisfaction des besoins matériels (équipement) et financiers (fonds de roulement) des riziculteurs que sur les aspects d'amélioration de la productivité des cultures ; ■ Faibles suivi des producteurs de semences et des producteurs de riz de consommation ; ■ Capitalisation des acquis des autres périmètres ;
Vis-à-vis de FUCOPRI	<ul style="list-style-type: none"> ■ Avec la FUCOPRI, les riziculteurs se sentent en sécurité sur deux maillons de la chaîne de valeur du riz : approvisionnement avec la facilitation d'accès aux engrais chimiques de qualité (plus de 75% de satisfaction des besoins) et la commercialisation du paddy.
Vis-à-vis du CPS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le partenariat avec le CPS a permis d'instaurer la transparence dans la gestion des biens de la coopérative, ce qui améliore sensiblement le recouvrement des redevances.

A Namardé Goungou, les exploitants pensent que l'appui de l'ONAHA est insuffisant, car un seul agent ne peut pas couvrir les besoins d'accompagnement de plus de 1000 exploitants.

2.3.4 Périmètres de Kandadji

Contexte du périmètre (fiche synoptique du périmètre)

La zone Kandadji compte trois AHA à savoir : Kandadji, Gabou et Famalé créés en 2014 avec un appui spécifique du HCAVN.

Concernant les périmètres de Gabou et Kandadji, la première mise en valeur a commencé en Saison Humide 2014. Quant à celui de Famalé, la première mise en valeur a été faite en saison sèche 2016.

Sur les trois aménagements les principaux acteurs du CA sont le programme Kandadji, l'ONAHA et les coopératives.

Le programme Kandadji a signé une convention de partenariat avec l'ONAHA. Cette convention a défini les rôles de deux parties. Le tableau 10 ci-après résume les acteurs et leurs rôles au niveau des trois périmètres.

Selon le Directeur Régional de l'ONAHA de Tillabéri, « *le conseil agricole est la colonne vertébrale du fonctionnement des aménagements et c'est là où il faut mettre l'accent. Depuis un certain temps, il y a eu un relâchement de l'Etat ; l'ONAHA a vu ses moyens réduits, ce qui constitue un gap à réactiver* ».

Fonctionnement du dispositif de conseil de Kandadji :

L'ONAHA avait signé une convention avec le programme Kandadji pour la mise en place des coopératives, leur formation et accompagnement. Dans ce cadre, des missions de sensibilisation de la population ont été effectuées dans les villages, sur l'importance de s'organiser en coopératives. Les candidatures aux différents postes sont libres et volontaires. La mise en place a été faite en parfaite harmonie avec les textes réglementaires régissant le fonctionnement des coopératives au Niger (statuts, règlement intérieur).

Après la mise en place des coopératives, leurs élus et ceux des GMP ont été formés sur les thèmes suivants :

- la vie associative ;
- les techniques de production du riz ;
- la gestion de l'eau.

En plus, des élus, les aiguadiers ont été formés sur la gestion du tour d'eau.

En matière de conseil technique, 6 encadreurs de niveau 3^{ème} avec un background en agriculture, ont été recrutés pour accompagner les producteurs à travers les champs de démonstration.

Cette première subvention d'une durée de 15 mois est épuisée et un avenant pour poursuivre l'accompagnement des producteurs est en perspective. Cet état de fait a laissé au DP de Kandadji, la charge des deux périmètres (Gabou et Kandadji) pour l'accompagnement des producteurs.

Malgré que le programme ait prévu la fin des subventions après trois campagnes, les coopératives n'ont pas pris les dispositions nécessaires pour assurer la relève (pas de mécanisme de remboursement des crédits et de recouvrement des redevances). Cela a contrarié le fonctionnement (fonds de roulement pour acquérir les intrants) de la campagne suivante.

Quant à Famalé, s'inspirant des expériences de Gabou et Kandadji, a su tirer des leçons en mettant en place un mécanisme de constitution de fonds de roulement à travers l'instauration d'une redevance en nature (1 sac d'engrais pour 1 sac de paddy), un apport personnel de 10 % pour tout bénéficiaire d'équipement UCA et le recouvrement des crédits.

A titre indicatif, cette coopérative a pu mobiliser environ 60 millions de FCFA logés dans un compte bancaire ouvert à cet effet.

Ce fonds a permis, le recrutement de deux encadreurs pour l'accompagnement des producteurs. Ce qui est une initiative louable pour la durabilité du conseil agricole.

Les autres aménagements pourraient s'inspirer des initiatives de Famalé pour la mise en place des encadreurs qui accompagneraient les DP dans leur mission d'appui conseil aux producteurs ; sous condition d'une meilleure mobilisation des ressources internes.

La coopérative ne dispose pas encore de comptable ; la législation prévoit un gérant mais les coopératives préfèrent prendre des comptables qui n'ont pas beaucoup de pouvoir.

Les principales caractéristiques du périmètre de Kandadji sont présentées dans le tableau 9.

Tableau 9 : Présentation des périmètres de Kandadji

Périmètres AHA	Famalé			Kandadji			Gabou		
Année de création	2014			2012			2012		
Superficie aménagée (ha)	1200			226,0			430,0		
Superficie exploitable (ha)	1200			226,0			430,0		
Superficie exploitée (ha)	600			226,0			430,0		
Ecart non exploité (ha)	600			00			00		
Productions/Rendements	ND			ND			ND		
Nombre de coopératives	1			1			1		
Nombre de groupements	13			5			7		
Nombre d'exploitants	H	F	T	H	F	T	H	F	T
	1873	89	1962	281	19	300	679	21	700

Source : Contrat-plan pluriannuel entre l'Etat et l'ONAHA

Le tableau 9 montre les données générales des trois périmètres. De plus, le périmètre de Famalé n'est exploité qu'à 50% alors qu'il est mis en exploitation depuis 2014. Les femmes productrices représentent respectivement à Famalé, Kandadji et Gabou, 5%, 6% et 3% des producteurs.

Acteurs et leurs offres de conseils

Le tableau 10 suivant fait le point des acteurs oeuvrant sur les périmètres de Kandadji et les rôles que chacun joue spécifiquement.

Tableau 10 : Acteurs et leurs rôles sur les périmètres de Kandadji

N°	Acteurs	Offres de conseils	Commentaires
1	ONAHA et Programme Kandadji	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise à disposition d'encadreurs sur les périmètres ; ■ Structuration des producteurs (appui à la mise en place des structures de gestion (GMP), renforcement des capacités des coopératives en vie associative ; ■ Fourniture d'intrants sur les 2 premières campagnes en collaboration avec le programme Kandadji ; ■ Mise à disposition d'UCA fourni par le programme Kandadji ; ■ Suivi des cultures ; ■ Gestion de l'eau et des ouvrages ; ■ Appuis conseils techniques aux producteurs ; ■ Organisation de la coopérative (DP Famalé) ; ■ Formation sur la mise en place des pépinières ; ■ Appui dans l'évaluation des productions et rendements du riz sur les périmètres ; ■ Appui dans la récupération et la gestion des redevances (Famalé). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appuis sur 2 campagnes ; ■ Appuis assurés par l'ONAHA sur la base d'un protocole avec le programme Kandadji ; ■ Retard dans la formation des coopératives (après la 1^{ère} campagne) ; ■ Absence de mécanismes pour assurer la prise en charge des intrants et les encadreurs à la fin de l'appui du programme Kandadji (Kandadji et Gabou) ; ■ Périmètres peu fonctionnels du fait de problèmes de conception : inondations, mauvais planage, prolifération de <i>Prosopis africana</i>, etc... ; ■ Appui ponctuel de CPS pour l'accès au crédit
2	Coopératives	<ul style="list-style-type: none"> ■ Organisation de la gestion de l'eau sur les périmètres ; ■ Mise en place des intrants en collaboration avec l'ONAHA et le Programme Kandadji ; ■ Informations et sensibilisation des producteurs sur le plan de campagne, la gestion rationnelle de l'eau, etc. ; 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coopérative peu fonctionnelle à Kandadji et à Gabou (non préparées à assurer la relève après l'appui du Programme Kandadji : fond de roulement inexistant) ; ■ Capitalisation des expériences vécues à Kandadji et Gabou par Famalé pour mieux faire
3	GMP	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appui dans la gestion de l'eau ; ■ Estimation des superficies emblavées ; ■ Interface entre producteurs et coopératives, ONAHA et Programme Kandadji ; 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les GMP sont jeunes et ont besoin d'un grand renforcement des capacités pour être à la hauteur de leurs tâches.

N°	Acteurs	Offres de conseils	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> ■ Evaluation des besoins des producteurs en termes d'intrants ; ■ Appui de la coopérative dans la récupération des redevances à Famalé 	
4	CPS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appui ponctuel pour aider les coopératives à accéder aux crédits 	

Le tableau montre la spécificité de l'intervention de l'ONAHA dans le cadre de Kandadji. Alors que son intervention est systématique sur les aménagements hydro-agricoles comme le lui confèrent les différents textes le créant, dans ce cas, l'appui de l'ONAHA aux coopératives est régi par une convention pour appui/accompagnement des exploitants avec le programme Kandadji. Quant au CPS on le trouve dans un autre rôle que précédemment à savoir appui pour accéder aux crédits.

Perceptions des producteurs sur les rôles des acteurs sur le Conseil agricole

Le tableau 11, ci-dessous, fait le point des perceptions des producteurs vis-à-vis des acteurs du périmètre.

Tableau 11 : Perceptions des producteurs sur les rôles des acteurs sur les périmètres de Kandadji

Vis-à-vis de l'ONANHA	<ul style="list-style-type: none"> ■ Encadrement insuffisant (1 seul agent pour tout le périmètre) ; ■ Insuffisance de formations alors que tous les exploitants sont nouveaux (Kandadji et Gabou notamment); ■ Les structures de gestion des périmètres (Coopératives et GMP) ne maîtrisent pas leurs rôles et responsabilités car formations insuffisantes.
Vis-à-vis des coopératives	<ul style="list-style-type: none"> ■ Insuffisance du conseil sur les itinéraires techniques ; ■ Capitalisation des leçons tirées à Kandadji et Gabou ; ■ Conseil non prodigués à temps à Famalé ; ■ Formation insuffisante et tardive sur les rôles et tâches des membres de la coopérative ; ■ Arrêt précipité de l'appui technique des encadreurs faute de leur prise en charge.
Vis-à-vis des GMP	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les GMP ne maîtrisent pas leurs rôles et missions pour bien assister les producteurs.

Le constat global qu'on peut faire des perceptions des producteurs vis-à-vis des principaux acteurs intervenant sur les périmètres est que l'ONAHA reste le principal acteur dans l'encadrement des producteurs des périmètres irrigués. Cependant, il ressort des discussions que l'appui assuré actuellement n'est pas efficace et ne s'attaque pas aux véritables préoccupations des producteurs (variétés hautement productives, maîtrise des itinéraires techniques, etc.). Ces derniers attribuent cette sous performance à la diminution du nombre d'encadreurs, à la disparition des démonstrations au champ, à la non adaptation des appuis aux problèmes rencontrés. Les producteurs pensent aussi qu'il y a des insuffisances au niveau des principaux organes dirigeants des coopératives. En effet, ils notent que les responsables de ces organes ne maîtrisent pas leurs rôles ainsi que les aspects techniques de la mise en valeur, sont analphabètes, etc.

2.4 Analyse de la demande en conseil agricole par périmètre

2.4.1 Typologie des exploitations

Plusieurs critères ont été considérés pour établir la typologie des exploitants sur les périmètres. Parmi ces critères on peut citer : propriétaires des équipements mécanisés, disponibilité des terres hors périmètres, expérience du producteur, genre, etc. Ainsi, on distingue les principaux types d'exploitants comme le montre le tableau 12 suivant.

Tableau 12 : Typologie des exploitants sur les périmètres étudiés

Périmètres	Typologie
Konni	<ul style="list-style-type: none"> ■ Exploitants autochtones ; ■ Exploitants propriétaires d'équipements mécanisés (UCA, motopompes) ; ■ Exploitants qui louent les équipements (UCA ou tracteurs) ; ■ Producteurs qui travaillent manuellement ; ■ Producteurs disposant d'exploitation hors périmètre ; ■ Producteurs sans exploitation hors périmètre ; ■ Multiplicateurs de semences ; ■ Exploitants : à polyculture, monoculture, assolement/rotation, etc... ; ■ Anciens producteurs (ayant bénéficié de l'ancien dispositif de conseil) ; ■ Nouveaux producteurs (n'ayant pas bénéficié du tout d'appui conseil) ; ■ Femmes exploitantes.
Namardé Goungou	<ul style="list-style-type: none"> ■ Exploitants autochtones ; ■ Exploitants propriétaires d'équipements ; ■ Exploitantes femmes (genre) ; ■ Producteurs de semences ; ■ Taille de l'exploitation ; ■ Génération (jeunes et vieux) ; ■ Alphabétisé ou non ; ■ Ancienneté sur le périmètre.
Kandadji	<ul style="list-style-type: none"> ■ Exploitantes femmes (genre) ; ■ Exploitants autochtones ; ■ Exploitants déplacés ; ■ Exploitants équipés ; ■ Génération (jeunes et vieux) ; ■ Alphabétisé.

Ces critères ont permis de cibler toutes les sensibilités de producteurs sur les périmètres. Cette diversité des producteurs permet de mieux appréhender la problématique du conseil agricole.

2.4.2 Besoins des exploitants en conseil

Les besoins des exploitants en conseil sont divers et se situent à tous les niveaux de la chaîne des valeurs (approvisionnement en intrants agricoles, production, récolte, conservation/transformation, commercialisation) mais aussi au niveau organisationnel. Certains sont communs aux différents périmètres et spécifiques pour d'autres. Ils sont résumés dans le tableau 13 suivant.

Tableau 13 : Besoins des exploitants en termes de conseils sur les périmètres étudiés

Périmètres	Besoins
Konni	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maîtrise de la planification de la campagne ; ■ Respect de l'itinéraire technique ; ■ Respect du calendrier cultural ; ■ Gestion de la rotation des cultures ; ■ Assolement / rotation ; ■ Gestion de l'exploitation (notion du coût de production) ; ■ Gestion de l'eau à la parcelle ; ■ Gestion de la fertilité des sols (techniques de fertilisations) ; ■ Gestion intégrée des ennemis des cultures ; ■ Application sans risques des pesticides (respect des dosages et paramètres de traitements) ; ■ Préparation des biopesticides ; ■ Techniques de séchage pour éviter les rejets récurrents des céréales (blé, sorgho, maïs) à cause des taux d'humidité élevé ; ■ Organisation de la commercialisation groupée des produits non périssables ; ■ Techniques de transformation des produits irrigués (blé, légumes) ; ■ Intégration dans les filières porteuses ; ■ Connaissance des variétés disponibles au Niger pour les producteurs de semences ; ■ Connaissance des réglementations en production des semences ; ■ Conditionnement et stockage des semences ; ■ Maîtrise des traitements post récoltes des semences ; ■ Maîtrise des processus de certification des semences ; ■ Choix et utilisation des meilleurs équipements pour le tri et le calibrage.
Namardé Goungou	<ul style="list-style-type: none"> ■ Planification de la campagne ; ■ Mise en place d'un dispositif d'encadrement rapproché ; ■ Parcelles de démonstration (voir parcelle DP) ; ■ Respect du calendrier cultural ; ■ Gestion des pépinières collectives ; ■ Formation sur le catalogue des variétés du riz ; ■ Gestion de l'exploitation (notion du coût de production) ; ■ Respect de l'itinéraire technique ; ■ Gestion de l'eau à la parcelle ; ■ Gestion de la fertilité des sols ; ■ Gestion intégrée des ennemis des cultures ; ■ Application sans risques des pesticides (respect des dosages et paramètres de traitements) ; ■ Nouvelles techniques de battage de riz ; ■ Respect des normes de séchage et conservation du paddy.
Kandadji	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maîtrise et respect des itinéraires techniques de production de riz (repiquage, application des engrais et pesticides, récoltes, etc...) ; ■ Gestion des exploitations (gestion de l'eau d'irrigation, aménagement parcellaire, gestion de la fertilité et de la salinité des sols, compte d'exploitation, gestion intégrée des ennemis des cultures, etc..) ;

Périmètres	Besoins
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maîtrise des rôles des membres, fonctionnement et gouvernance des coopératives, redevances, etc... ; ■ Connaissance des variétés productives et adaptées à chaque saison ; ■ Pratique de la culture attelée.

Si les besoins des producteurs des anciens périmètres sont à des niveaux de spécialisation, ceux des nouveaux périmètres sont encore basiques (produire, vivre ensemble).

Avec l'arrivée des nouveaux exploitants (par héritage des vieux) et des femmes, ces besoins en conseils ont véritablement augmenté.

2.4.3 Besoins des coopératives

Le renforcement des capacités des acteurs des organisations des producteurs revêt un intérêt capital dans le dispositif de conseil agricole notamment sur tous les aspects relatifs à l'organisation, le management social, la vie associative et la gestion financière des coopératives. Les besoins des coopératives visitées s'apparentent et sont résumés dans le tableau 14 ci-dessous.

Tableau 14 : Besoins des coopératives en termes de conseils sur les périmètres étudiés

Périmètres	Besoins
Konni, Namardé Goungou Kandadji	<ul style="list-style-type: none"> ■ Planification opérationnelle des actions et planification des investissements; ■ Techniques de formulation et gestion des projets; ■ Gestion administrative et financière des organisations ; ■ Vie associative ; ■ Technique de communication et gestion de l'équipe; ■ Gestion des approvisionnements en intrants agricoles ; ■ Management des OP ; ■ Gestion de conflits ; ■ Gestion axée sur les résultats ; ■ Techniques de négociation ; ■ Lobbying et plaidoyer ; ■ Suivi évaluation des activités ; ■ Auto évaluation participative ; ■ Gestion des infrastructures hydrauliques ; ■ Etablissement de bilan de campagne ; ■ Protection et gestion des ouvrages hydrauliques ; ■ Economie d'eau dans le contexte du changement climatique ; ■ Gestion intégrée des ressources en eau ; ■ Sécurisation foncière ; ■ Gestion de la commercialisation (Warrantage, commercialisation groupée) ; ■ Etude du marché ; ■ Intégration aux filières.

2.5 Forces et défis du système de conseil agricole sur les périmètres

Il s'agit ici d'exposer d'abord les forces et les défis communs à l'ensemble des périmètres objet de cette étude et, ensuite, les forces et les défis spécifiques à chacun d'eux.

2.5.1 Forces et défis communs sur les périmètres

Tableau 15 : Forces et défis communs sur les périmètres

Caractéristiques	Kandadji	Gabou	Famalé	Namardé Goungou	Konni 1	Konni2
Forces	<ul style="list-style-type: none"> ■ Existence d'énormes potentialités de production (sols fertiles) ; ■ Présence du DP sur les périmètres 			<ul style="list-style-type: none"> ■ Les responsables des coopératives AHA connaissent bien les difficultés et les besoins des exploitants agricoles 		
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Formation et qualification des membres du Conseil d'Administration de la coopérative ; ■ Maîtrise des méthodes et des outils de gestion ■ Meilleure coordination/dialogue entre les acteurs du conseil:création de cadre de concertation et de mécanismes de communication 			<ul style="list-style-type: none"> ■ Fort engagement pour la maintenance et l'entretien des équipements et du réseau hydraulique ; ■ Large diffusion des innovations: variétés, techniques et technologies de production et post-récoltes 		
Défis	<ul style="list-style-type: none"> ■ Meilleure adéquation entre ressources humaines affectées au conseil et le nombre d'exploitations et des exploitants 					

Les principaux défis à relever sont principalement axés sur le renforcement des capacités des membres du conseil d'administration des coopératives sur la gouvernance, la gestion financière, le conseil à l'exploitation au profit des producteurs.

2.5.2 Forces et défis spécifiques sur les périmètres

Périmètres de Konni

Tableau 16 : Forces et défis sur les périmètres de Konni

Forces	Défis
<ul style="list-style-type: none"> ■ Grande et longue expérience de certains exploitants ; ■ Organisation professionnelle correspondant à une émanation des adhérents (adhésion volontaire) ; ■ Opportunités d'écoulement des produits au Nigéria 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Amélioration du niveau d'instruction de la plus part des dirigeants des coopératives ; ■ Renforcement du taux d'encadrement des coopératives et des exploitants agricoles ; ■ Renforcement de l'autorité des dirigeants pour imposer l'application des bonnes pratiques et le respect de leurs engagements financiers vis-à-vis des coopératives ; ■ Meilleure gestion financière qui est encore non satisfaisante ;

Forces	Défis
<p>voisin pour minimiser le problème de débouché.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Diversité d'acteurs intervenant sur le périmètre: services de l'agriculture, la recherche, projets, OP faitières, ONAHA, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Meilleure gestion de l'eau d'irrigation compte tenu de la capacité de retenue réduite des barrages limite les superficies à emblaver ; ■ nombre assez élevé des exploitants de relève familiale qui ont besoin d'une formation solide ; ■ Respect de la rotation des cultures pour éviter des sérieux problèmes phytosanitaires ; ■ Respect du calendrier cultural ; ■ Bonne volonté des exploitants ; ■ Diversité des variétés des différentes cultures ne permettant pas de gérer rationnellement l'eau d'irrigation

La vocation polyculture des périmètres de Konni représentent une force surtout dans la gestion des risques à l'exploitation où certaines cultures peuvent échapper à certains aléas.

Les défis sont énormes, car toute cette diversité de cultures (céréales, légumineuses, légumes feuilles, légumes fruits, épices, moringa, etc.) exige une maîtrise technique tant pour les encadreurs que pour les producteurs.

Périmètre de Namardé Goungou

Tableau 17 : Forces et défis spécifiques sur le périmètre de Namardé Goungou

Forces	Défis
<ul style="list-style-type: none"> ■ Importante expérience de beaucoup d'exploitants ; ■ Contribution des coopératives dans la gestion de l'eau (aiguadiers) ; ■ Commercialisation, transformation, gestion des coopératives. ■ Présence de deux partenaires d'offre de conseil (FUCOPRI et CPS) ; ■ Financement et autofinancement par les coopératives du conseil de gestion (CPS) et contribution au fonctionnement de la FUCOPRI à travers les commissions sur les ventes ; ■ Autofinancement du fonctionnement des coopératives 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Diminution de l'influence du politique qui fragilise l'autorité de la coopérative vis-à-vis des exploitants dans l'application des bonnes pratiques culturales et le paiement des redevances; ■ Instauration d'une transparence dans la gestion financière ; ■ Amélioration de l'accès des exploitants au conseil technique et de gestion

Le périmètre de Namardé Goungou renferme un nombre important d'exploitants rizicoles expérimentés pouvant servir de références aux autres jeunes. Cependant ce partage d'expérience n'est pas systématique entre les exploitants.

Le véritable défi réside essentiellement dans la transparence de la gestion financière et le conseil en gestion d'exploitation.

Périmètres de Kandadji

Tableau 18 : Forces et défis spécifiques sur les périmètres de Kandadji

Forces	Défis
<ul style="list-style-type: none"> ■ Dirigeants des coopératives relativement jeunes, avec un niveau d'instruction appréciable; ■ Organisation professionnelle correspondant à une émanation des adhérents (adhésion volontaire) ; ■ Membres très engagés ; ■ Contribution significative des coopératives dans la gestion de l'eau (à travers les aiguardiers) ; 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accompagnement régulier de ces nouvelles coopératives sans grande expérience (2 ans seulement d'exercice) ■ Renforcement du conseil sur les itinéraires techniques aux producteurs ; ■ Renforcement du conseil de gestion à l'exploitation familiale ; ■ Meilleure adéquation entre profil/compétences des DP et les besoins en CA des coopératives et des exploitants ; ■ Renforcement des capacités des coopératives sur la bonne gouvernance ; ■ renforcement des capacités des coopératives pour fournir des services aux membres: conseils techniques, gestion, commercialisation... ; ■ Renforcement du mécanisme de contrôle de la gestion financière des coopératives non fonctionnelles ;

A la différence des autres périmètres rizicoles de la vallée du fleuve, ceux de la zone Kandadji (Kandadji, Gabou, Famalé), les exploitants n'ont pas une longue expérience en riziculture sur AHA.

Leur plus grande force est l'existence d'un partenaire (Programme Kandadji) qui soutient l'encadrement technique et l'appui financier dans l'approvisionnement.

Le défi majeur reste la capitalisation des acquis, mais aussi le renforcement des capacités managériales des membres des coopératives et la maîtrise techniques des thèmes au niveau des producteurs.

2.5.3 Forces et défis du système de conseil agricole sur les périmètres

Opportunités et menaces

Tableau 19 : Opportunités et menaces des périmètres ciblés de l'étude

Caractéristiques		Kandadji	Gabou	Famalé	Konni 1	Konni2	Namardé Goungou
Opportunités	Points communs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Volonté politique de l'Etat qui fait de l'irrigation, un secteur stratégique ; ■ Plusieurs partenaires financiers et techniques à travers des projets, programmes, ONG (SOS Faim, VECO WA, SNV), coopération espagnole, KFW (PISA), la banque mondiale /CILSS P2RIS, Kandadji ; intéressés par le secteur de l'irrigation. 					
	Spécificités	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nouveaux AHA (sol fertile), ■ Leaders jeunes et engagés 		<ul style="list-style-type: none"> ■ Proximité entre coopérative et DP, bonne collaboration ■ Innovation dans la gestion de la coopérative, diffusion d'information à la base ■ Niveau de scolarisation plus élevé 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Programme Millenium Challenge Corporation (MCC) ■ proximité avec le Nigéria : gros consommateur 		<ul style="list-style-type: none"> ■ Appartenance à un réseau d'OP (FUCOPRI, CPS); ■ Proximité du centre urbain de Niamey; ■ Partenariat avec les institutions financières ■ Sécurisation foncière
Menaces	Points communs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aléas climatiques (inondation, sécheresse, attaques ennemis culture), ■ Instabilité politique, Insécurité ; ■ Insuffisance de débouchés ; ■ Insuffisance des techniciens en effectif et en qualité ; ■ Absence de cadre de concertation des acteurs ; ■ Insuffisance de fonds de roulement ; ■ Faible accessibilité aux nouvelles techniques et technologies ; ■ Marchandisation de la terre. 					
	Spécificités	<ul style="list-style-type: none"> ■ Insertion sociale (conflit sur la gestion du foncier) 			<ul style="list-style-type: none"> ■ Vétusté des infrastructures, ■ Ensablement barrage, ■ vol (gestion eau) ■ Insuffisance UCA, 		<ul style="list-style-type: none"> ■ Dégénérescence variétale ; ■ Ensablement chenal ; ■ Instabilité des DP.

Synthèse des forces et faiblesses sur les AHA

Cette synthèse émane de l'analyse de la situation des périmètres, des interviews réalisées avec les responsables d'institutions et la revue de différents documents en lien avec la problématique étudiée.

Forces et atouts

- La présence de l'ONAHA sur les périmètres à travers les DP et le responsable à la gestion de l'eau permet d'assurer, la gestion des périmètres, dans une certaine mesure. Les périmètres étudiés sont bien lotis avec 5 DP, quand on sait que l'ONAHA dispose de 54 DP pour 87 AHA, dont 47 rizicoles⁴, ce qui fait un **ratio de deux (2) DP pour trois (3) AHA**.
- Le dispositif de gestion de l'eau fonctionne bien et les coopératives y apportent une contribution significative notamment dans la prise en charge des aiguadiers, le curage des chenaux d'amener. Les comités spécialisés de l'eau sont fonctionnels et les aiguadiers jouent bien leur rôle auprès des responsables de la gestion de l'eau de l'ONAHA.
- Les coopératives parviennent à prendre en charge, grâce aux redevances récupérées, leur propre fonctionnement et à financer, pour ce qui concerne Namardé Goungou, le conseil de gestion fourni par le CPS et l'appui de la FUCOPRI dans le domaine des intrants et de la commercialisation. Ce constat est valable pour de nombreuses coopératives rizicoles
- Sur deux (2) des six (6) périmètres de l'étude, les coopératives (une nouvelle et une ancienne), parviennent à organiser la mise en place de pépinières collectives, et à coordonner la mise en route de la campagne de façon harmonisée à travers les comités spécialisés.
- L'émergence de nouveaux acteurs dans le conseil dont une faïtière d'OP, la FUCOPRI sur les questions d'accès aux intrants, la commercialisation et la transformation du riz, et le privé notamment le CPS sur le conseil de gestion aux coopératives a permis de prendre en charge certains aspects liés à la gestion des coopératives.
- Sur les anciens sites, Namardé Goungou et Konni, on note la présence d'une diversité d'acteurs en plus de l'ONAHA, la FUCOPRI et le CPS. Il s'agit notamment des services techniques de l'agriculture sur la lutte contre les ennemis des cultures à travers la formation de brigadiers phytosanitaires, l'INRAN sur la formation de producteurs semenciers.
- En plus de ces acteurs qui interviennent directement sur les périmètres, on note l'apport de la CAIMA sur l'accès aux intrants, le RINI et l'OPVN sur la commercialisation du riz, les banques qui fournissent le crédit aux coopératives pour l'accès aux intrants.
- Au plan des facteurs naturels, on note comme atouts la richesse des sols et la permanence de l'eau d'irrigation notamment sur les périmètres de Kandadji.

Faiblesses et contraintes

- Un dispositif de conseil fragilisé, inapte à assurer le conseil aux exploitants agricoles et aux coopératives. Fragilisé par de longues années d'inerties, le dispositif de conseil ne répond pas aux besoins de conseils des exploitants et des coopératives vu : le faible effectif d'agents de l'ONAHA, de FUCOPRI, CPS présents sur les périmètres et l'inadéquation de leur profil au regard des problématiques à prendre en charge : le dispositif de conseil repose sur les directeurs de périmètres qui se retrouvent seuls en charge de plusieurs centaines d'exploitants sur chaque périmètre ; le profil d'agronomes, techniciens, parfois d'agents vulgarisateurs des DP ne leur permet pas, de prendre en charges certains défis importants comme le conseil en gestion des coopératives, la commercialisation, etc. Ce constat est corroboré par l'étude sur la restructuration de l'ONAHA « *Il va sans dire qu'il est pratiquement difficile à un Directeur de périmètre avec son niveau qui est tout juste moyen (certains sont même*

formés sur le tas tel que les Encadreurs-vulgarisateurs) et le manque de moyens et de logistique de pouvoir encadrer 1671 d'exploitants dans la région de Tahoua ou 1197 dans la région de Niamey »⁵.

- L'absence d'instruments de conseils agricoles comme les champs de démonstration limite la capacité des DP à vulgariser de nouvelles techniques et technologies de production. C'est donc à juste titre que les exploitants, notamment ceux des anciens périmètres, relèvent la faible diffusion des innovations (variétés de semences, techniques de production et post récolte).
- Des fonctions importantes comme l'appui à la recherche –développement (recherche adaptive) sur des thématiques posant problème dans les périmètres irrigués, l'évaluation des impacts socioéconomiques des AHA ne sont pas assurés par les acteurs du conseil.
- Des coopératives minées par d'importants dysfonctionnements : la responsabilisation des coopératives dans la gestion des périmètres s'est faite de façon assez soudaine, sans préparation préalable. Démunies d'expériences et de compétences, les coopératives ont pris en main leurs nouvelles attributions. Ainsi, le constat fait état de nombreuses carences dans le fonctionnement de ces coopératives : non application du principe de renouvellement des organes dirigeants, une gestion opaque des fonds, un manque d'autorité des dirigeants pour faire respecter les calendriers culturaux, les règles de gestion de l'eau, le paiement des redevances, etc. Cette situation est alimentée et aggravée par l'influence du politique qui permet à certains dirigeants de se maintenir au pouvoir, confère un statut d'impunité à certains exploitants, toute chose qui fragilise l'autorité des coopératives. Certaines insuffisances relèvent d'une faible appropriation de l'esprit coopératif par les coopérateurs, un manque de maîtrise des outils d'animation de la vie coopérative par les dirigeants et un faible niveau des gérants dans la maîtrise des outils de gestion. Les coopératives ont l'obligation de provisionner un compte pour le renforcement des capacités des membres des conseils de gestion, mais cette exigence n'est pas respectée par la majorité d'entre elles.

Si cette situation perdure au sein des coopératives, c'est que les mécanismes de contrôle interne (commissaires aux comptes) de la gestion financière ne sont pas fonctionnels. Des missions de contrôle sont effectuées par l'ONAHA et la DAC/POR mais ces opérations sont très ponctuelles et ne couvrent pas l'ensemble des coopératives. D'après une évaluation établie par le DAC/POR, seules 7 Coopératives AHA sur 63 ont été considérées performantes selon les critères suivants : (i) la tenue des assemblés générales, (ii) le renouvellement des organes de gestion, (iii) un solde financier positif, (iv) le respect des normes techniques au niveau des AHA (calendrier culturel essentiellement) et (v) un taux de remboursement des dettes supérieures à 80%.(source : étude sur la restructuration de l'ONAHA).

- Une faible capacité des coopératives à fournir des services aux membres. Ces organisations ont la responsabilité de fournir aux exploitants les services suivants : le conseil agricole, l'approvisionnement en intrants, la commercialisation des produits. Les coopératives ne parviennent pas à assumer cette mission de façon satisfaisante. Ce problème est plus crucial sur les périmètres à polyculture de Konni vu que les exploitants produisent une diversité de cultures dans un contexte où des OP faitières du profil de la FUCOPRI n'interviennent pas.
- L'incapacité à assurer l'entretien des infrastructures reste l'une des défaillances majeures des cooperatives. Ce constat au-delà des périmètres de l'étude, est valable pour la majorité des AHA. Le rapport de restructuration de l'ONAHA relève ceci : « *L'expérience a montré pendant toutes ces dernières années que l'argent devant servir à la constitution des fonds de renouvellement des équipements, a été bien prélevé mais que les fonds en question n'ont pas été constitués par la grandmajorité des Coopératives et que l'argent a été utilisé à d'autres fins* »⁶. La situation actuelle de dégradation avancée des équipements et du réseau d'irrigation est en grande partie liée à cette carence des coopératives.

5 Rapport Etude sur la restructuration de l'Office National des Aménagements Hydro-Agricoles (ONAHA) ; Juin 2013.

6 Rapport Etude sur la restructuration de l'Office National des Aménagements Hydro-Agricoles (ONAHA) ; Juin 2013.

- Un déficit de dialogue entre les DP et les coopératives. Les DP sont souvent dans une posture d'attente de sollicitation des coopératives. Le rôle du DP se limite souvent à appuyer l'élaboration des plans de campagne, et sur certains périmètres, cet appui ne se fait plus. Ils pointent aussi du doigt l'indiscipline de certains exploitants qui ne respectent pas les calendriers culturels et la mauvaise gestion au sein des coopératives. Il manque véritablement un cadre de dialogue sur le terrain entre les DP et les coopératives pour discuter autour de ces problèmes de collaboration.
- Un déficit de dialogue entre l'ONAHHA et les faïtières d'OP. La nouvelle réforme de l'ONAHHA repositionne cette institution au cœur du dispositif de conseils sur les AHA. Ce retour ne se fera pas sans tensions avec les nouveaux acteurs qui ont émergé dans le paysage des AHA, pendant la longue période de désengagement de l'ONAHHA. Ainsi, la question de délimitation des prérogatives et champs d'intervention des uns et des autres se posera avec acuité. Cependant, il est indispensable de créer un mécanisme pour une synergie d'action des différents intervenants.
- Une faible coordination entre intervenants notamment les ONG sur les périmètres. Les DP déplorent le fait qu'ils ne sont pas toujours associés, ou même, informés par les autres intervenants qui agissent sur les périmètres. Cette situation ne permet pas toujours de mettre en cohérence les interventions au profit des coopératives et de leurs membres et crée des crispations entre l'ONAHHA et ces intervenants dans leur collaboration.
- Les nouveaux périmètres confrontés à des défaillances infrastructurelles et à l'insuffisance d'accompagnement des coopératives. Tous les trois périmètres sont handicapés par les mauvais états des aménagements et des équipements mis en place. Les périmètres de Gabou et Kandadji ont été inondés lors de la dernière saison des pluies. Les exploitants de Famalé investissent d'importants efforts pour rendre leur périmètre exploitable. Selon eux, « *si rien n'est fait, le périmètre sera inexploitable dans au plus trois ans* ».

En outre, les coopératives et les GMP, ayant reçu une formation tardive et insuffisante, ont de la peine à prendre en main leurs missions. Elles n'ont pas pu mettre en place les mécanismes pour assurer l'approvisionnement en intrants après la période de subvention de l'Etat.

Les opportunités

Le renforcement du conseil agricole sur les périmètres peut s'appuyer sur quatre opportunités majeures :

- Une forte volonté politique de faire de l'irrigation un secteur stratégique pour la sécurité alimentaire. L'Etat a en effet réaffirmé son attachement à faire de l'irrigation un levier de la sécurité alimentaire, dans le 2^{ème} plan stratégique de l'IN 2016-2021, qui vise l'objectif faim zéro ;
- La réforme en cours au niveau de l'ONAHHA qui vise à assurer une évolution institutionnelle de l'ONAHHA de sorte à favoriser la réalisation de l'ambition du gouvernement de faire du secteur irrigué un secteur stratégique pour l'atteinte de la sécurité alimentaire. Le contrat plan pluriannuel entre l'Etat et l'ONAHHA fixe le cadre et les modalités de cette évolution institutionnelle. Il repositionne l'ONAHHA au cœur du dispositif de gestion des AHA. La question du conseil agricole est prise en compte dans cette réforme dans l'article 8 du décret 2015-354 relatif à la mise en valeur des aménagements hydro-agricoles. La réforme prend en compte le conseil dans toutes ses dimensions et confère à l'ONAHHA la responsabilité des missions relatives, de l'amont à l'aval de la production.

Missions de l'ONAHA

(i) Appui à la vulgarisation, (ii) vulgarisation ciblée à travers des parcelles pilotes servant de support de démonstration après appréciation des besoins en conseils agricoles, (iii) le renforcement des capacités humaines et l'amélioration des compétences des membres des conseils d'administration des coopératives et des AUE, (iv) l'appui à l'instauration de mécanismes d'approvisionnement en intrants et d'écoulement, (v) l'appui à l'organisation des producteurs en groupements, coopératives, en relation avec le ministère de l'agriculture (DACPOR), (vi) la mise en place et le suivi du fonctionnement des organisations paysannes sur les AHA, (vii) l'encadrement technique et la formation des producteurs des AHA sur les itinéraires agronomiques, à travers leurs organisations, (viii) la formation des élus et du personnel des OP sur la gestion organisationnelle et financière, (ix) le suivi et l'évaluation des performances des coopératives et des AUE en relation avec la DACPOR.

Source : contrat plan pluriannuel entre l'Etat et l'ONAHA, septembre 2016

La réforme ouvre la possibilité de développer un conseil aux producteurs à travers leurs organisations et encourage la synergie et la complémentarité avec les autres intervenants dans la fourniture des services de conseil. A ce titre, la réforme engage l'ONAHA à : « *La mise en place d'une plate-forme de concertation entre les différents acteurs de l'irrigation en vue de promouvoir (i) le partage des rôles et des responsabilités, (ii) la responsabilisation des structures intervenant chacune selon sa vocation. Les institutions pouvant représenter le noyau dur de la concertation sont l'ONAHA, la direction du commerce intérieur, les unions et fédération de coopératives/AUE (FUCOPRI...), chambres d'agricultures, secteur privé (CPS), instituts de recherche.* »⁷

- La perspective de nouvelles interventions de PTFs sur les aménagements. Certains périmètres bénéficieront dans le court terme d'interventions de certaines institutions pour leur rénovation et le renforcement du dispositif de conseil agricole. On peut citer, en l'occurrence, l'intervention imminente du MCC sur le périmètre de Konni et de la banque mondiale sur Namardé Goungou en matière de réhabilitation. D'autres partenariats sont en perspective à travers des projets, programmes, ONG (SOS Faim, Veco WA, SNV), coopération espagnole, KFW (PISA), banque mondiale /CILSS (P2RIS).
- Proximité de marchés importants pour certains périmètres. Certains périmètres pourraient mieux valoriser des marchés urbains proches comme Niamey (Namardé Goungou) et le Nigéria (Konni 1 et 2) pour peu, qu'un accent soit mis sur l'organisation de circuits de distribution et le renforcement des capacités des coopératives à gérer les ventes groupées.

Les menaces

- L'insuffisance des moyens humains et d'instruments pédagogiques au niveau des services de mise en valeur de l'ONAHA

A l'échelle centrale la direction de la mise en valeur et de l'analyse économique (DMV/AE) comprend cinq services à savoir l'appui aux organisations coopératives, la vulgarisation agricole, l'analyse économique, la gestion déléguée de l'eau, la promotion de la petite irrigation. L'ONAHA est représentée au niveau régional par six directions régionales (Tillabéry, Niamey, Dosso, Tahoua, Maradi et Diffa) et trois antennes (Gaya, Konni et Kollo).

Après le transfert de la gestion des AHA aux coopératives, l'enjeu du conseil a été, au fil des années, relegué au second plan au sein de l'ONAHA. L'étude sur la restructuration de l'ONAHA écrit ceci « *C'est finalement la Fonction Entreprise des Travaux qui a occupé la première place dans les préoccupations des Responsables de l'ONAHA alors que la Fonction « Développement des périmètres irrigués » dans son sens le plus large malgré son importance et son impact sur la pérennité des aménagements hydro-agricoles et la durabilité de l'Agriculture irriguée, ne semble préoccuper autant les mêmes responsables pour ne pas dire qu'ils la classe en troisième position bien derrière les deux*

autres fonctions »⁸. Ainsi, la DMV a été fortement affectée par ces quelques décennies de « léthargie ». Cette situation est mise en lumière dans les entretiens réalisés avec diverses institutions dont l'ONAHA lui-même et confirmée par l'étude sur la restructuration qui a fait les constats suivants :

- A propos des services centraux : « *Ces deux services ne sont pas structurés et sont dépourvus des compétences à la hauteur des missions de cette Direction (études, projection avec anticipation, analyse et évaluation, animation audio-visuelle...)* »
- A propos des services régionaux « ... la DMV est prolongée par des services régionaux non structurés et non pourvus de personnel qualifié pour répondre aux missions de (i) développement de l'Agriculture irriguée dans les périmètres et (ii) accompagnement des Coopératives et des Groupements mutualistes de production ». Il va sans dire que ces services, à ce jour, ne sont pas en mesure de soutenir le développement du conseil sur les AHA.

Depuis, il y a eu des réformes au niveau de la direction chargée de la mise en valeur. Cependant, son état de fonctionnalité actuel doit être redynamisé afin qu'elle puisse pleinement jouer les missions qui sont attendues d'elle.

- L'absence d'un plan de formation des directeurs de périmètres et des autres acteurs du conseil. Pour relever le défi du conseil agricole sur les périmètres, il importe de renforcer l'effectif des DP et de renforcer leurs compétences. L'absence d'un dispositif de renforcement continu des capacités des directeurs peut constituer un frein dans l'amélioration des services de conseils sur les périmètres.
- Le poids de certains facteurs naturels et autres : l'ensablement du chenal d'amener, l'inondation des parcelles, l'envasement de certains barrages, la diminution de leur capacité de stockage et la vétusté des infrastructures réduisent le potentiel productif des aménagements ;
- La mauvaise gestion des fonds destinés à l'entretien. Les fissurations de certains canaux, la perte d'eau du fait du mode ou système d'irrigation, accroissent les risques de conflits sur les périmètres. La dégénérescence variétale reste une menace importante à la productivité sur les AHA.

⁸ Rapport Etude sur la restructuration de l'Office National des Aménagements Hydro-Agricoles (ONAHA) ; Juin 2013.

3. PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DU DISPOSITIF DE CONSEIL AGRICOLE SUR LES AHA

3.1 Quelques lignes directrices

La vision est de faire du conseil agricole un outil d'amélioration des performances socio-économiques des exploitations agricoles familiales et de gestion durable des périmètres. Les propositions visent à assurer une meilleure adéquation entre l'offre de conseil agricole et les besoins des exploitants et des coopératives.

La convention de gérance n°524/MAG du 06 juillet 2015, confère un rôle primordial à l'ONAHA en matière de conseil agricole. Elle stipule en son article 7 plusieurs prérogatives dont celles liées au conseil agricole :

- L'application des normes techniques et environnementales dans la mise en valeur des périmètres irrigués ;
- La mise en valeur des aménagements hydroagricoles et l'encadrement des exploitants agricoles en coordination avec leurs organisations professionnelles agricoles ;
- L'appui à l'organisation des exploitants agricoles et la valorisation de leurs produits.

La réforme en cours réaffirme le rôle central de l'ONAHA dans la gestion des périmètres et plus spécifiquement dans la fourniture de conseils aux producteurs et aux coopératives.

La réforme prône parallèlement un système multi-acteurs qui valorise l'apport d'autres structures du paysage, en l'occurrence :

- Les institutions de l'Etat comme la DACPOR dans leur rôle régalien de suivi-contrôle, réglementation, et mise en cohérence des interventions ;
- Les organisations faitières notamment FUCOPRI, CPS dans leurs rôles d'accompagnement des coopératives à renforcer leur gouvernance et à développer des services utiles aux membres ;
- La recherche dans son rôle de développement de solutions techniques et d'innovations ;
- Les structures du secteur privé selon leurs domaines d'expertises, en lien avec les besoins spécifiques des acteurs sur les différents maillons des filières.

Dans une telle configuration, l'ONAHA devra jouer un important rôle de facilitation, de coordination et de mise en cohérence des différentes interventions sur les aménagements hydro-agricoles. L'institution en plus de ce rôle d'interface, pourrait se recentrer de façon spécifique sur les fonctions de maintenance des infrastructures hydrauliques, de réalisation et de réhabilitation des AHA qui ne peuvent être assurées de façon efficace et efficiente par les autres intervenants pouvant venir en appui aux DP dans l'encadrement technique (projets, ONG, Faitières d'OP, etc.) ;

Le système, pour assurer un plus grand accès des producteurs aux conseils tout en restant efficient, devra prendre en compte et valoriser l'expertise endogène.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont à considérer comme outils susceptibles de renforcer et compléter les méthodes et instruments de conseils. En effet, elles offrent de nouvelles opportunités pour améliorer : (i) la gouvernance des organisations à travers un élargissement de l'accès à l'information sur la gestion de la coopérative aux exploitants à la base et une meilleure remontée des informations de la base au sommet, (ii) la diffusion des conseils techniques et la coordination des opérations de cultures.

3.2 Profilage du conseil sur les périmètres

Le système de conseil doit permettre de prendre en compte **deux cibles distinctes** :

- Les exploitants ;
- Les sociétés coopératives simplifiées (SCOOPS)/Association d'Usagers de l'Eau d'irrigation (AUEI).

Le conseil aux exploitants peut être segmenté en deux types:

- Le conseil agronomique qui vise à améliorer les itinéraires techniques, lutter contre les ennemis des cultures, améliorer les techniques de récolte, introduire les innovations ;
- Le conseil de gestion qui vise à outiller les producteurs à mieux organiser la production, optimiser la gestion de l'exploitation agricole, disposer d'informations pertinentes pour prendre des décisions.

Le conseil aux coopératives et aux AUE comporte les dimensions suivantes :

- La vie coopérative, en termes de gouvernance, communication interne et externe, mécanismes de redevabilité ;
- Le développement des services aux membres, à savoir l'organisation de l'approvisionnement en intrants, la commercialisation groupée, etc ;
- La gestion financière qui consiste à la mise en place d'outils de gestion et de mécanismes garantissant la transparence dans la gestion des ressources ;
- Le dispositif valorise l'expertise paysanne en articulant deux niveaux de conseil ;
- le conseil fourni par l'ONAHA et des intervenants externes ;
- le conseil endogène fourni par des experts paysans.

3.3 Renforcement du dispositif de conseil et les mécanismes de concertation

Repositionner le rôle du DP

Le DP est le représentant de l'ONAHA sur le périmètre. Il a en charge l'appui à la coopérative chargée de la gestion du périmètre et est la porte d'entrée pour l'ensemble des intervenants. L'étude révèle que la qualité de son accompagnement est un facteur de performances des coopératives.

Il importe que le DP se repositionne dans un rôle de management du « système périmètre » et d'appui conseils aux SCOOPS/AUEI ; ses missions consisteraient à :

- Assurer le conseil stratégique aux coopératives ;
- Coordonner les interventions des autres acteurs sur les périmètres et œuvrer à la mise en cohérence de ces interventions ;
- Participer à la mise en place du dispositif de paysans relais ;
- Animer les cadres de dialogue entre acteurs intervenant sur le périmètre pour mettre en cohérence les interventions et favoriser les synergies ;
- Superviser la mise en place du dispositif endogène de conseils ;
- Assurer la remontée des informations sur les problèmes liés aux semences, aux maladies.), pour faciliter le dialogue entre l'ONAHA et l'INRAN pour orienter la recherche développement ;
- Assurer la collecte des données nécessaires à l'évaluation économique du périmètre et les impacts socioéconomiques du dispositif de conseil.

Ce repositionnement exige de nouvelles compétences. En effet, le DP n'a plus forcément un profil technique pointu. Il s'agit d'un nouveau métier de management de structure complexe. Les formations en management, communication, gestion des relations publiques, gestion des conflits, coordination, coaching, planification et suivi évaluation des activités seront indispensables pour l'outiller à jouer son rôle.

Renforcer les ressources humaines en charge du conseil

Le DP ne peut prendre en charge ces rôles de management de structure et de conseil stratégique aux coopératives et assurer efficacement le conseil aux exploitants. Ce volet du conseil est resté en friche et l'analyse des besoins montre que les producteurs ont une forte attente à la fois sur le conseil technique et le conseil de gestion. Il importe d'adjoindre aux DP des ressources humaines qui prendront en charge le conseil agronomique, technique et le conseil de gestion des exploitations familiales. Ces agents pourront prendre en charge leurs fonctions à travers différentes modalités pédagogiques : champs écoles, parcelles de démonstration, animations de groupes sur des thématiques de gestion, etc. Ils animeront par ailleurs le réseau des paysans relais en renforçant leurs capacités à prendre en charge certains aspects du conseil technique et de gestion sur le périmètre. Sous le DP un ou plusieurs agents chargés du conseil aux exploitants : conseil techniques et conseils de gestion, champs écoles...

Ils travailleront en lien avec un réseau d'« experts paysans » qui constitueront leurs relais sur le terrain.

Structurer un dispositif de conseil endogène basé sur des paysans relais

Le bon fonctionnement du comité spécialisé « eau » animé par les exploitants démontre que l'expertise paysanne peut être mobilisée pour assurer un conseil de pairs à pairs. Il s'agira de mettre en place un réseau de paysans relais qui seront formés et outillés pour diffuser certains thèmes techniques et de gestion autour d'eux et assurer un suivi de proximité. Un tel dispositif permettra un bon maillage des périmètres pour rapprocher le conseil des producteurs.

Dynamiser les services de l'ONAHA

La réalisation des nouvelles ambitions de l'ONAHA exige de mettre l'accent sur la mise en valeur, en impliquant l'ensemble des services concernés. L'une des priorités de l'institution est de finaliser les changements organisationnels indispensables en cours pour remettre en selle l'ensemble des services impliqués dans la mise en valeur des aménagements, du niveau central au niveau périmètre en passant par les services régionaux afin de les rendre véritablement opérationnels, efficaces et efficients.

Renforcer les instruments et outils de conseil sur les périmètres

La diffusion des bonnes pratiques de productions, des innovations techniques et technologiques nécessite la mise à disposition d'un certain nombre d'instruments comme les champs écoles, champs de démonstrations, boîtes à images, tableaux de projections, outils TICs, etc. Aujourd'hui ces outils de renforcement des capacités sont quasi inexistant sur le terrain.

Accompagner les coopératives à instaurer des mécanismes d'identification et de remontée des besoins de conseil

Les GMP et les paysans relais pourraient être mis à profit pour identifier les besoins des exploitants en matière de conseil, et aussi enregistrer les cas d'attaques et faire remonter les informations vers les coopératives.

Renforcer les mécanismes de communication entre les acteurs

Entre les coopératives et leurs bases, de nouveaux mécanismes de communications devraient être mis en place pour permettre une large diffusion de l'information sur le fonctionnement et la gestion de ces organisations. L'utilisation des radios communautaires est une piste à prendre en compte. Elle a prouvé son efficacité sur d'autres périmètres comme celui de Bagré au Burkina Faso.

En outre, le dialogue mérite d'être renforcé entre les DP et les coopératives. Ce cadre d'échanges permettra de débattre de la vie du périmètre, des activités des coopératives et des besoins de conseils des producteurs.

De façon plus globale, un espace de dialogue peut également être mis en place, réunissant périodiquement l'ensemble des intervenants sur un périmètre donné pour échanger de l'information, favoriser les synergies et mettre en cohérence les différentes actions.

Au niveau national, comme le recommande le contrat plan pluriannuel de l'ONAHA, une plate-forme des acteurs impliqués dans le CA sur les AHA, devrait être mise en place pour renforcer le dialogue entre les acteurs autour des enjeux et défis du CA.

4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Cette étude a permis d'appréhender la problématique du CA sur les aménagements hydroagricoles au Niger et d'analyser de façon plus approfondie la situation du CA sur six primètres hydroagricoles dont trois anciens (Namadé Goungou, Konni 1 et 2), et trois nouveaux périmètres (Kandadji, Gabou et Famalé).

De façon générale, on retient de cette étude que le dispositif de conseil de l'ONAHA a été fortement fragilisé depuis le transfert de la gestion des AHA aux coopératives. Ces dernières, faute d'un accompagnement suffisant de la part de l'Etat, sont aujourd'hui minées par d'importants problèmes de fonctionnement, de gouvernance, d'organisation et de gestion. Ces défaillances n'ont pas permis à ces organisations de relayer l'ONAHA dans la fourniture de conseils aux exploitants et d'assumer la responsabilité de l'entretien des aménagements et infrastructures.

Les exploitants quant à eux ont d'importants besoins de conseils tant sur le plan de la maîtrise des techniques de production (itinéraires techniques, fertilité des sols, utilisation d'équipements mécanisés, prévention et lutte contre les ennemis des cultures) que sur le plan de l'organisation et de la gestion de l'exploitation pour assurer une meilleure performance économique (accès aux intrants, au crédit, planification de la campagne, commercialisation, gestion financière). Les faiblesses du système de conseil sont communes aux anciens et nouveaux périmètres. Sur les anciens périmètres les coopératives sont mieux organisées et jouent un rôle relativement important dans la gestion de l'eau, et spécifiquement sur Namardé Goungou dans l'approvisionnement en intrants et la commercialisation avec l'appui de la FUCOPRI. Si sur les anciens périmètres les exploitants expriment des besoins en termes d'innovations agronomique et technologique, de conseil de gestion de l'exploitation, les exploitants des nouveaux périmètres souhaitent la réhabilitation des aménagements peu fonctionnels à ce jour, le renforcement des capacités des coopératives et GMP sur leurs rôles et missions et l'acquisition des techniques de productions.

L'émergence de nouveaux acteurs notamment des faitières d'OP comme la FUCOPRI, et des acteurs privés comme le CPS, dans le CA a permis d'améliorer l'approvisionnement en intrants, la commercialisation du riz et, progressivement la gestion de certaines coopératives.

Sur les sites, (anciens et nouveaux), peu de femmes sont attributaires de parcelles ; elles souhaitent le développement de la transformation des produits afin de permettre à plus de femmes de bénéficier des retombées des AHA.

Sur la base du diagnostic effectué, l'équipe de consultants formulent les recommandations suivantes :

A l'attention de l'ONAHA

- Mettre à la disposition de la Direction de la Mise en Valeur et l'analyse économique de l'ONAHA les ressources humaines, matérielles et pédagogiques nécessaires à l'exercice de son rôle d'appui conseils aux producteurs et leurs organisations. Il faut noter que cette direction a vu ses rôles élargis pour intégrer, en plus, l'analyse économique. Les directions régionales étant plus opérationnelles, accorder une importance particulière à la prise en charge du CA par le service régional de la vulgarisation. Les différents services de la DMV, chacun en ce qui le concerne doit donc pouvoir assurer une composante du CA ; dans cette configuration, décrire les liens fonctionnels entre les différents niveaux et les mécanismes de concertation entre les différents services qui permette de faire le point des besoins remontant du terrain, de coordonner et mettre en cohérence les contributions des différents services ;
- Définir : (i) un profil du DP au regard de son rôle névralgique dans la gestion des aménagements hydroagricoles, (ii) le soutien technique qu'il peut attendre du niveau régional et du niveau central et les modalités de mobilisation de ces soutiens ;
- Mettre en place un plan de formation des DP afin de renforcer leurs capacités au regard du profil de compétences défini ;

- Structurer un dispositif endogène (producteur relais) de conseil valorisant l'expertise paysanne, en complémentarité du dispositif animé par les techniciens ;
- Actualiser et développer le matériel et les contenus pédagogiques de conseil aux exploitants notamment, prendre en compte les nouvelles technologies de l'information pour améliorer la couverture, l'efficacité et l'efficience du conseil ;
- Mettre en route dans les meilleurs délais la plate-forme de concertation des acteurs du CA intervenant sur les AHA ;
- Pour consolider le rôle de l'ONAHA dans le conseil auprès des producteurs et de leurs organisations, distinguer au sein de l'ONAHA, les acteurs ou services chargés d'assurer la fonction d'appui conseil et ceux chargés du contrôle des coopératives (ceci rejoint le point 1). D'après le projet de convention de gérance n°02 du 08 août 2015 signée entre l'Etat du Niger et l'ONAHA, ce rôle de contrôle est désormais dévolu à l'ONAHA selon l'article 5 (voir les points ci-dessus) en vue de pouvoir assurer efficacement chacune de ces fonctions.
 - Lors de la phase de développement des aménagements hydroagricoles, s'assurer que tout concourt à ce que les usagers ou futurs usagers soient, le moment venu, en mesure d'exploiter efficacement et durablement un aménagement hydroagricole fonctionnel mis à leur disposition : formation des coopératives sur leurs missions, appui à la mise en place de mécanismes durables d'approvisionnement en intrants, appui à la mise en place de mécanismes de gestion financière et de redevabilité, mise en relation avec les organisations faîtières pour le développement des services aux membres ;
 - Pour les aménagements hydroagricoles existants, s'assurer de l'opérationnalisation des mécanismes pour la bonne gestion de l'eau, le bon entretien et la bonne utilisation du patrimoine public par leurs usagers;
 - Mettre en place des mécanismes de suivi-évaluation des AHA, leur gestion, leur mise en valeur, les effets et impacts socio-économiques;
 - Apporter un appui à l'amélioration de la production agricole irriguée et la viabilité économique dans les AHA ;
 - Accompagner la sécurisation foncière dans les aménagements hydroagricoles nouveaux ou existants.
- S'appuyer sur la DACPOR pour les questions de la gouvernance des coopératives sur les AHA (article 41/42 décret), notamment en matière de contrôle de la gouvernance financière ;
- Réviser les critères d'attribution des parcelles afin de favoriser l'équité dans l'accès aux parcelles aménagées notamment en tenant compte de tous les genres ; ou
- Revoir les modalités d'accès aux périmètres pour offrir l'opportunité aux femmes qui le souhaitent de pouvoir avoir accès aux parcelles ; Par ailleurs, accompagner le développement des maillons où les femmes sont le plus présentes selon la contexte spécifique de chaque AHA ; collecte et transformation du riz, production maraîchère, etc. ;
- Diligenter la mise en place de la plate-forme de concertation des institutions intervenant sur les AHA. Cette recommandation cadre bien avec la mission de l'ONAHA notamment celle relative au cadre de concertation et de partenariat (décret 2015-354/PRN/MAG article 9 alinéa 1) « L'ONAHA, dans le cadre de ses attributions, collabore avec tous les acteurs du secteur de l'agriculture irriguée pour contribuer à améliorer la performance du secteur. Cette collaboration prend en particulier la forme d'une contribution à la création d'une instance de concertation et de partenariat et de la participation systématique, active et régulière de ces instances. L'ONAHA participera aux activités de réflexion, de connaissance et d'analyse visant un meilleur fonctionnement sur le secteur de l'agriculture irriguée ».

- Elaborer un plan stratégique qui clarifie la vision, les orientations et les moyens d’actions (humains, matériels, logistiques et pédagogiques) de l’ONAHA pour le développement du conseil agricole sur les AHA ; les résultats de la présente étude pourraient servir d’intrants pour ce faire.

A l’attention des coopératives

- Identifier et prendre en charge les producteurs experts pour servir de relais en conseil aux exploitants ;
- Faciliter l’introduction de nouvelles techniques, technologies et réformes jugées aptes à améliorer les conditions de vie et de travail des exploitants ;
- Promouvoir la production d’au plus deux variétés homologuées au niveau du périmètre rizicole ;
- Organiser des foires de promotion de produits locaux au niveau des zones à faible production ;
- Systématiser l’appui conseil en gestion en collaboration avec des structures de conseil en gestion, en vue d’améliorer progressivement la gouvernance en leur sein. Ceci est un impératif pour les coopératives de part l’article 2 relatif aux « Engagements et obligations de la SCOOPS » du contrat d’exploitation ONAHA -Société coopérative simplifiée (SCOOPS) de l’aménagement hydroagricole.

A l’attention de l’Etat et des partenaires

- Accompagner l’ONAHA à renforcer les capacités de la DMV/AE ;
- Faciliter la mise en place d’un système de renforcement des capacités et de management des agents du conseil ;
- Accompagner les coopératives à renforcer leur capacité à travers un programme d’alphabétisation fonctionnelle adapté aux producteurs ;
- Faire la promotion des produits locaux à travers les achats institutionnels
- Accompagner l’actualisation et le développement des instruments de conseils ;
- Tenir compte dans le dimensionnement des infrastructures, des besoins à long terme de toutes les catégories des bénéficiaires directes comme indirectes.

ANNEXES

Annexe n° 1 : Liste des membres du comité de suivi

Noms prénoms	Fonction	Structure	Contact
Seyni Soumaïla	Directeur	CONACOOOP	90 48 18 01
Adamou Ekoye	CT/DG	ONAHA	96 96 98 a.ekoye@yahoo.fr
Abdoulaye Amadou	Assistant point focal	ONAHA	96 53 76 97 aamadouide@yahoo.fr
Dr Illiassou Mossi	Personne ressource	Université	97 71 99 35
Kiari Zeibada	Chargé projet	UICN/Niger	96 87 60 18
Barbara Adolf	Responsable du conseil agricole	IIED	Barbara.adolph@iied.org
Gambo Amadou	Division Formation	DACPOR/MAG	96 14 18 23 atgambo@yahoo.fr
Lemane Ibrahim	Directeur suivi	HC3N	96 96 28 69 ilemane387@gmail.com
Aliou Kouré	Directeur Général	ONAHA	akou54@yahoo.fr

Annexe n° 2 : Liste des périmètres concernés par l'étude

N° d'ordre	Périmètres	Régions
	Kandadji	Tillabéry
	Gabou	
	Famalé	
	Namardé Goungou	Niamey
	Konni 1	Tahoua
	Konni 2	

Annexe n° 3 : Liste des structures et personnes rencontrées

N°	Structures/Institutions	Localités	Personnes rencontrées	Postes occupés/Fonctions	
1	ONAHA	Niamey	Alio Kouré	Directeur général	
			El Hadj Saminou	Directeur de la mise en valeur (DMV)	
			Abdoulaye Amadou	cellule suivi-évaluation	
			Ekoye Adamou	Conseiller du DG	
	ONAHA (niveau déconcentré)	Tillabéry	Ibrahim Sallah	Directeur régional	
			Famalé	Midou Ousseini	Directeur de périmètre
			Kandadji et Gabou	Abdou Yahaya	Directeur de périmètre
			Namardé Goungou	Yérima	Directeur de périmètre
		Konni	Ali Moustapha	Responsable des irrigations, chef d'antenne PI.	
			Mamane Kiamri	Directeur de périmètre 1	
	Laouali Moussa	Directeur de périmètre 2			

N°	Structures/ Institutions	Localités	Personnes rencontrées	Postes occupés/Fonctions
2	INRAN	Konni	Hamza Mahama	Directeur d'études en programmation et formation
		Niamey	Dr Sido Amir	Directeur des études et programmation
3	Agriculture	Konni	Souley Kiabeye	Directeur Départemental de l'Agriculture
4	DAC/POR	Niamey	Mahamadou Kaza Gaoh	Chef de division de la législation coopérative et suivi des agréments et statistiques des coopératives
5	Coopératives et GMP	Konni, Namardé Goungou, Kandadji, Gabou, Famalé	Almou Tahaou, Akoudou Seybou,	Président des coopératives, GMP et producteurs de Konni 1, Konni 2, Kandadji, Gabou, Famalé, Namardé Goungou
6	CONACOOOP	Niamey	Seyni Soumaïla	Directeur
7	FUCOPRI	Niamey	Ayouba Hassane	Directeur
8	RECA	Niamey	Patric Delmas	Conseiller technique
			Seyni Souley	Chargé de programme
			Aissa Kimba	Responsable communication
9	CPS	Niamey	Ali Mossi	Directeur
10	I3N	Niamey	Dr Barkiré	Conseiller

Annexe n° 4 : Calendrier de l'étude

Période	Activités
24 juin	Réunion de cadrage avec le commanditaire sur le partage de la compréhension de la mission
26 juin	Elaboration du tableau de bord et conception des outils de collecte des données sur le terrain
1-7 juillet	Etude documentaire sur le conseil agricole sur aménagements hydro agricoles.
23 juillet	Visite d'imprégnation sur périmètre de Namardé Goungou.
30 juillet	Entretiens ciblés avec direction ONAHA
01-02 août	Conception et validation de la démarche et des outils de collecte (check-lists, questionnaire, guide d'entretien, programme détaillé de collecte)
07 août	Mobilisation de l'équipe chargée du diagnostic approfondi.
08 août	Internalisation des outils de collecte par les membres de l'équipe
08 août	Proposition et validation du sommaire du rapport
12 août	Visite à Konni, Entretien avec antenne ONAHA, les Coopératives Konni 1 & 2, visite de courtoisie à la Mairie
13 août	Visite à Konni (suite) : Entretiens avec INRAN Services de l'agriculture GMP Konni 1 & 2

Période	Activités
14 août	Visite à Konni (fin) : Entretiens avec Directeur périmètre Visite terrain Retour sur Niamey
15 août	Suite entretien avec les acteurs et partenaires de conseil agricole sur les AHA Direction de mise en valeur (ONAHA) RECA FUCOPRI Voyage sur Tillabéri et entretien avec le Directeur régional ONAHA
16 août	Entretiens avec : Bureau coopérative de l'AHA et GMP à Famalé Bureau coopérative de l'AHA et GMP à Kandadji Bureau coopérative de l'AHA et GMP à Gabou
18 août	Entretiens à Namardé Goungou avec : Directeur périmètre Bureau de la coopérative
19 août	Entretiens à Namardé Goungou avec les Bureaux des GMP
21- 30 août	Diagnostic approfondi : Equipe 1 : Périmètre de Kandadji, Gabou et Famalé Equipe2 : périmètre de Konni I, Konni II et Namardé Goungou
1-7 septembre	Saisie des données collectées
8-25 septembre	Analyse des données et rédaction rapport provisoire.
3 octobre	Dépôt rapport provisoire
17 Octobre	Restitution au comité de suivi de l'étude

Annexe n° 5 : Termes de référence pour l'étude

1. Contexte et justification

Le Niger, comme tous les pays sahéliens, est de façon récurrente, confronté aux crises alimentaires très souvent consécutives aux déficits pluviométriques. L'agriculture irriguée constitue une des options que le Niger a adoptée pour sécuriser les productions et lutter contre l'insécurité alimentaire. A ce titre, différents types d'aménagements Hydro-agricoles ont été réalisés et ont permis, dans beaucoup de cas, de préserver les populations concernées contre les effets néfastes des déficits alimentaires.

Plusieurs actions ont été initiées et mises en œuvre pour accompagner les producteurs dans ces nouveaux systèmes caractérisés surtout par la maîtrise (totale ou partielle) de l'eau et par une forte intensification des cultures. Ces nouveaux systèmes de cultures nécessitent, en effet, un fort renforcement de capacités techniques et organisationnelles des encadreurs et des producteurs à la fois, concernant la gestion de l'eau, la gestion des intrants et pratiques agronomiques, la transformation et commercialisation. A cet effet et selon les périodes, plusieurs approches ont été adoptées : approche étatique où les agents des services publics étaient surtout des donneurs d'ordre, et aujourd'hui les coopératives comme gestionnaires des périmètres irrigués (autogestion paysanne) avec les agents des services publics comme conseillers techniques.

Pour le conseil agricole (CA), les approches adoptées plus ou moins efficaces, tenteront de toucher le plus grand nombre de producteurs aux fins d'une mise en valeur efficace et efficiente des périmètres irrigués. Aujourd'hui des questions se posent quant à l'efficacité du CA au vu des défis qui se posent aux producteurs sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Elles soumettent à débat : (i) le contenu du CA, (ii) l'approche à adopter ou à adapter pour atteindre efficacement les producteurs, (iii) le profil des conseillers agricoles.

Il est clair aussi que les besoins des producteurs évoluent avec le temps. Les agriculteurs qui s'installent sur les nouveaux périmètres n'ont pas forcément les mêmes besoins que ceux installés depuis longtemps et qui maîtrisent les techniques agronomiques intensives.

C'est dans ce sens que l'Office National des Aménagements Hydro Agricoles (ONAHA), a sollicité l'appui de la Global Water Initiative (GWI), qui a une expérience régionale en matière d'accompagnement des dispositifs de CA dans la grande irrigation pour le riz, afin d'examiner comment rendre plus performante la productivité des paysans sur les AHA.

Ainsi, dans le souci d'opérationnaliser cette démarche et partant de cela, capitaliser le processus conduit par la GWI dans d'autres pays de la sous-région (Burkina Faso, Mali, Sénégal), un état des lieux sur le CA au Niger a été présenté et discuté lors d'une rencontre technique avec l'ONAHA le 2 novembre 2015 à Niamey. Un des constats ressorti est le besoin qu'il ait plus de « retours d'expérience » du terrain afin d'alimenter les discussions et stratégies au niveau de l'ONAHA et du Ministère de l'agriculture. Ce retour d'expérience devra concerner les trois aspects principaux d'un CA performant : une bonne articulation de l'offre et de la demande de services de conseil agricole (CA) ; des organisations paysannes fortes, légitimes et bien organisées ; des prestataires de services efficaces et un cadre institutionnel favorable qui permet aux OPs et l'Etat de se concerter et de jouer correctement leurs rôles respectifs⁹.

Les présents TDR proposent un programme à deux niveaux :

- Analyser comment le dispositif de CA et le système de gestion de l'eau a été mis en place et vécu par les agriculteurs au niveau des trois nouveaux périmètres de Kandadji (deux AHA d'environ 300 et 500 ha cultivés depuis 4 campagnes, et un AHA de 1200 ha exploité en première campagne).

⁹ Voir <http://pubs.iied.org/pdfs/G03934.pdf>
www.gwiwestafrica.org

- L'étude sur ces sites sera complétée par un retour d'expérience du site de Namardé Goungou (360 ha) - où le partenariat ONAHA-GWI est déjà actif depuis 2015 (programme de sécurisation foncière) - afin de traiter les mêmes questions concernant le CA sur un périmètre de 30 ans d'âge.

2. Objectifs

L'objectif de l'étude est de mener un diagnostic sur ces quatre périmètres afin d'identifier les forces et les faiblesses dans la mise en œuvre du CA et de la gestion de l'eau selon l'âge de l'AHA, Il s'agit spécifiquement de :

- Identifier les besoins des producteurs, les appuis dont ils bénéficient et leur efficacité ;
- Identifier et comparer les dispositifs et pratiques existantes sur le terrain avec les « bonnes pratiques » d'un CA performant observées dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la GWI dans la région ouest africaine ;
- Capitaliser l'ensemble de ces expériences sous forme de conseils et recommandations pour améliorer le dispositif du CA dans les AHAs au Niger.

3. Période et durée

L'étude est programmée pour être réalisée entre juin et août 2016.

Le temps de travail de l'équipe de consultants est de 30 homme-jour par expert y compris 20 jours de terrain pendant une période de 3 mois (Juin – Août).

4. Expertise requise

Une équipe de deux personnes est recherchée, composée de :

- Un(e) agronome chef d'équipe avec une expérience dans l'appui conseil agricole aux riziculteurs et des compétences avérées sur les modes de gestion des AHA au Niger.
- Un(e) expert(e) sociologue expérimenté(e) dans les processus d'évaluation participative avec les paysans, avec une expérience dans l'analyse des organisations paysannes notamment sur les AHA.
- L'équipe travaillera en collaboration avec les responsables de l'ONAHA et au niveau du programme de la GWI (Niger, Régional).

5. Methodologie

La méthodologie à adopter pour la conduite de cette étude sera fondée sur l'approche participative. Elle impliquera de ce fait tous les acteurs concernés (HCAVN, coopératives, ONAHA, exploitants, etc.) et sera conduite en collaboration avec l'ONAHA et la GWI. Les consultants tiendront compte des documents disponibles (y compris la littérature grise / non-publiée) sur le CA¹⁰ au Niger et ailleurs en Afrique de l'Ouest.

D'une manière générale, nous proposons les étapes suivantes :

Préparation (environ 2 semaines)

- Revue de littérature (rapports ONAHA, HCi3N, HCAVN, MA, GWI, bailleurs...)
- Développement des check-lists pour entretiens avec les acteurs (Niamey)
- Interview avec les acteurs clés à Niamey (ONAHA, HCi3N, HCAVN, MA, bailleurs, coordinateur GWI)
- Développement des check-lists pour entretiens avec les acteurs sur le terrain sur les 2 sites (Kandadji et Namardé)

¹⁰ Voir <http://pubs.iied.org/pdfs/G03934.pdf>
www.gwiwestafrica.org

- Visite des 2 sites pour :
 - Parcourir les périmètres pour comprendre le contexte;
 - Développer une cartographie des acteurs liés au CA et fixer l'échantillonnage pour les enquêtes.
- Proposer une structure et une table des matières du rapport

Enquête participative (2 sites, environ 4 semaines)

- Développement des méthodes et check-lists pour entretiens avec les acteurs locaux (agents ONAHA, coopérative, producteurs, HCAVN, autres acteurs) pour comprendre :
 - Les demandes / attentes des producteurs concernant le CA;
 - L'offre de CA par les différents prestataires (ONAHA, coopératives, autres)
 - L'interface entre demande et offre de CA (mécanismes de communication / concertation / négociation et redevabilité)
- Discussions avec les personnes ressources ;
- Discussions en focus groupes (coopérative, producteurs, etc.)

Analyse, validation, documentation (environ 4 semaines)

- Analyse initiale (répondre aux questions posées ci-après)
- Validation des résultats avec les acteurs locaux
- Révision de l'analyse si nécessaire
- Documentation / rédaction du rapport provisoire
- Partage du rapport provisoire avec ONAHA, OP, GWI pour commentaires
- Révision du rapport / finalisation
- Présentation des résultats au cours d'un atelier à Niamey

Un comité de suivi de l'étude sera mis en place qui validera les différentes étapes de cette étude avec la participation active des consultants. Il sera composé de :

- ONAHA ;
- Ministère de l'Agriculture ;
- Fédération des unions des Coopératives des Producteurs de riz (FUCOPRI) ;
- CONACOOOP (Confédération nationale des Coopératives) ;
- Représentants des coopératives des AHA concernés ;
- HCAVN ;
- UICN/IIED ;
- Etc.

Les consultants participeront au processus de restitution et de validation du rapport final.

6. Produits livrables

Le consultant fournira les livrables suivants :

- Un sommaire (table des matières) du rapport final avec les points clés à traiter dans chaque chapitre pour validation par l'ONAHA et l'UICN. Ce produit sera fourni et validé avant le lancement de la phase enquêtes.
- Des guides d'entretien et l'échantillonnage proposé seront validés par l'UICN avant la phase « terrain ».
- Un rapport de l'étude diagnostic du CA sur les deux types de périmètre (nouveaux/ancien) les leçons tirées de l'expérience (avec, en annexe, une liste des entretiens faits et les noms des participant(es) pour chaque entretien / focus groupes);
- Une présentation PowerPoint des résultats obtenus ;

Le rapport répondra, entre autres, aux questions générales suivantes:

- Comment fonctionne le dispositif CA sur ces deux sites ? Qui fait quoi (gouvernement, privés, ONG / coopératives) ? Comment est-ce que cela a évolué depuis la mise en service de l'AHA ?
 - Spécifiquement pour la demande : quels sont les besoins/attentes concernant le CA (aspects contenu : technologies, accès aux intrants et aux marchés, gestion d'eau ; et aspects approche et gouvernance : méthodes de conseil, communication, prise de décision) de la part des producteurs ?
- Spécifiquement pour l'offre du CA :
 - Qui dispense/fournit le conseil ?
 - Quelle est la capacité des différents prestataires de services (budget ; capacité de personnel – nombre et expérience / qualification, moyens de transport et communication, légitimité, formation)? Quelles approches / méthodes sont utilisées ?
 - Pour les nouveaux AHA, comment est-ce que les instances coopératives ont été (sont) mises en place ? avec quel(s) appui(s) ? avec quel résultat (légitimité, efficacité, etc) ?
- Spécifiquement pour le lien entre l'offre et la demande :
 - Est-ce qu'il y a des cadres de concertation entre les institutions du CA et les OP dans les zones irriguées ? Si oui, comment est-ce qu'ils fonctionnent ?
 - Quels sont les pratiques et dispositifs qui marchent bien ?
 - Comment améliorer le dispositif du CA afin qu'il réponde au mieux aux différents besoins des producteurs ?

7. Candidature

Constitution du dossier

Le dossier de soumission sera constitué d'une offre technique et financière assez précises et claires par rapport aux objectifs et résultats attendus de l'étude. Les offres, devront inclure:

- Une note de compréhension des termes de référence ;
- Une note méthodologique;
- Le curriculum-vitae des consultants;
- Le planning.

L'offre financière sera libellée en monnaie locale et devra être détaillée. Le budget présentera la répartition des honoraires, les coûts opérationnels et toutes autres dépenses nécessaires. **A noter que les moyens logistiques (déplacements) seront mobilisés par GWI.**

Dépôt des dossiers

La date limite pour l'envoi des offres techniques et financières est fixée au **15 mai 2016 à 18h**.

Les offres doivent être envoyées par email aux adresses suivantes :

UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature)

REPRÉSENTATION UICN/ NIGER

Tel : +227.20.72.40.06 BP : 616

Email : kiari.zeibada@iucn.org

Office National des Aménagements Hydro-Agricoles (ONAHA)

Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial

BP. 10697 - Niamey – NIGER

Tel: (00227)96.96.34.46/20.74.09.94

Email: a.ekoye@yahoo.fr

Annexe n° 6 : Caractéristiques des productions sur les périmètres de Konni en saison hivernage 2015

Culture	Superficie (ha)	Rendement (T/ha)	Production (T)
Mil	850,291	1,20	1020,34
Sorgho local	1077,941	1,33	1433,661
Sorgho IRAT204	77,3875	1,90	147,036
Arachide	45,048	0,50	22,524
Maïs	17,865	2,50	44,6625
Niébé	160,346	0,80	128,277
Sésame	1,35	-----	-----
Manioc	5,1725	22,50	116,38
Oignon	9,4075	28,75	270,465
Piment	16,0875	8,50	136,743
Courges	25,8275	27,40	707,6735
Gombo	4,8375	-----	-----
Tomate	32,046	23,67	758,534
Chou	16,4225	24,80	407,278
Moringa	32,716	3,15	103,056

Source : Antenne régionale ONAHA Konni

Annexe n° 7: Caractéristiques des productions sur les périmètres de Konni en saison sèche 2015

Culture	Superficie (ha)	Rendement (T/ha)	Production (T)
Blé	168,88	3,2	540,416
Sorgho	40,81	3,80	155,078
Arachide	18,39	-----	-----
Maïs	232,665	3,25	756,16
Oignon	43,1375	32,00	1380,40
Piment	1,1025	12,80	14,112
Tomate	7,16	18,50	25,66
Chou	49,073	48,00	2355,504
Anice	45,71	2,05	93,70

Annexe n° 8 : Guide entretien approfondi

Codification des exploitants

Les exploitants sont codifiés pour garder la confidentialité des informations collectées

Cette disposition doit leur être annoncée pour les mettre en confiance.

Typologie des exploitations/exploitants

A Konni

Critère équipement

- Les producteurs propriétaires d'équipements mécanisés (UCA, motopompes) ;
- Les producteurs qui louent les équipements (UCA ou tracteurs)
- Les producteurs qui travaillent manuellement

Critère main d'œuvre ?

- Main d'œuvre familiale : établir les tranches d'actifs de l'exploitation
- Main d'œuvre salariée

Critère système de production

- Association/rotation cultures
- Les producteurs disposant d'exploitation hors périmètre
- Les producteurs ne disposant que de la parcelle sur le périmètre
- Les multiplicateurs de semences

Critère génération

- Anciens producteurs (ayant bénéficié de l'ancien dispositif de conseil)
- Nouveaux producteurs
- Jeunes/vieux

Critère genre

Critère profil de l'exploitant

- Lettrés/non lettrés
- Trajectoires (migrations...)

A Famalé

Critères : équipement, genre, système de production, producteurs de semences, taille de l'exploitation, génération (jeunes et vieux), niveau d'instruction

A Kandadji et Gabou

Critères : Déplacés/autochtones, genre, génération, système de production,

Les informations à collecter

Champs	Informations à recueillir
Identification	Age, sexe, niveau d'instruction, provenance, taille de la famille, nombre d'actifs, année de démarrage des activités sur le périmètre, trajectoire personnelle (immigration, expériences dans la production, formations reçues, responsabilités assumées au sein du GMP ou de la coopérative...), rôle au sein de la coopérative ou du GMP
Foncier	Taille de la parcelle, attributaire direct de la parcelle, héritage, achat, location ...
Historique de l'exploitation	Changements importants survenus dans l'exploitation (spéculations emblavées, année de non production, location à des tiers, etc.)
Préparation de la campagne	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quand est-ce que la préparation de la campagne est lancée et quels sont les facteurs déclencheurs (alerte de la coopérative, initiative propre, 1ère pluie....) ■ Facteurs déterminant le choix des spéculations (SH, SS) ■ pratique de la planification de la campagne, ■ prévision financière de la campagne
Approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> ■ mobilisation des intrants : semences, engrais, pesticides (auprès de qui, comment ?) ■ Couverture des besoins en intrants : quantité, qualité des intrants, délais de livraison, coût ■ mobilisation du matériel de travail : matériels propres, mobilisés : auprès de qui, selon quelles modalités, disponibilité... ■ Mobilisation de la main d'œuvre : familiale, salariale, modalités, disponibilité, financement, niveau de satisfaction pour les services reçus...
Production	<ul style="list-style-type: none"> ■ Riz ■ Variété de semence utilisée ■ Pépinière : collective ou individuelle ■ Si individuelle, facteurs qui déterminent le début de la mise en place de la pépinière ■ Différentes opérations dans la production du riz ■ Maîtrise de l'utilisation des engrais, pesticides, semences améliorée ■ Estimation du rendement du riz ■ Problèmes d'attaques, de maladies, ennemis des cultures, évolution... ■ Mesures prises (personnelles, intervention extérieure, qui...) ■ Polyculture ■ Système de cultures pratiqué : ce qui détermine l'association et ou la rotation des cultures ■ Degré de maîtrise des itinéraires techniques des spéculations emblavées, ■ Maîtrise de l'utilisation des engrais, pesticides, semences améliorées ■ Attaques, maladies et leur évolution ■ Estimation des rendements des principales spéculations ■ Comment ces difficultés sont surmontées

Champs	Informations à recueillir
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Organisation mise en place pour gérer les exploitations intra périmètre et hors périmètre ■ Impacts sur le respect du calendrier cultural sur le périmètre ■ Liens entre les deux exploitations champ et le périmètre
Commercialisation	<p>Connaissance des coûts de production /revient</p> <p>Profil des clients ; coopératives ? clients ? profil des clients et autre lieux de vente, modalités (détails, gros, demi-gros crédit...), transport, prix de vente, délais de paiement...</p> <p>Difficultés</p>
Gestion	Réalisation de plans de campagnes, compte prévisionnel, compte d'exploitation, utilisation des ressources, pratiques de l'épargne ; affectation de la production (part réservée à l'autoconsommation / commercialisation)
Vie associative	<ul style="list-style-type: none"> ■ Attentes vis-à-vis de la coopérative ■ Connaissance des rôles GMP, coopératives, exploitants ■ Connaissance du mode de fonctionnement du GMP et des coopératives ■ Niveau d'information sur les actions des GMP et des coopératives ■ Compréhension du sens de la redevance ■ Participation à la vie de la coopérative ■ Appréciation des services rendus par le GMP et la coopérative ■ Regard critique sur le fonctionnement de la coopérative
Accès aux conseils	<ul style="list-style-type: none"> ■ En cas de difficultés dans l'exploitation, à qui se réfère l'exploitant ? ■ Domaines dans lesquels l'exploitant a besoin de conseils, d'informations pour améliorer ses performances de l'amont à l'aval

Annexe n° 9 : Guide d'entretien Focus group

A. Conseil agricole

1. Vision stratégique du conseil au sein de l'ONAHA

- Missions de l'ONAHA
- Enjeux du conseil agricole pour l'ONAHA (que vise l'ONAHA à travers le CA, en quoi le CA devrait-t-il contribuer à l'atteinte des missions de l'ONAHA ?)
- Ancrage du CA dans le dispositif institutionnel de l'ONAHA (à quels niveaux de l'organigramme le CA est-il pris en charge)
- Quel est le budget que l'ONAHA consacre au CA et quelle part cela représente-t-il dans le budget global de l'institution ?
- Quelles sont les grandes évolutions du CA au sein de l'ONAHA ? Facteurs ayant motivé les changements intervenus

2. Typologie des exploitations

- Selon quels critères les exploitations sont-elles catégorisées sur les AHA ?
- Selon ces critères, quelle est la typologie des exploitations sur les AHA ?
- Quels sont les profils dominants ? Plus précisément sur les sites de l'étude ?
- Qu'est ce qui caractérise ces exploitations en termes de contraintes/défis et par conséquent, en termes de besoins de conseils ?

3. Dispositif de conseil

- Quel est le dispositif de conseil et formation actuel en vigueur sur les AHA (acteurs, positions, rôles, liens inter-acteurs) ?
- Quels sont les différents profils requis de conseillers ?
- Quels sont les profils actuels des conseillers sur les AHA ?
- Combien d'agents sont-ils actifs dans le conseil et la formation des acteurs ?
- Quel est le ratio actuel agent de conseil/producteurs ?
- Quels sont les profils manquants ?
- Comment le personnel de conseil est-il organisé, suivi ? Existence de planning de travail, indicateurs de performances, évaluation...
- Les conseillers bénéficient-ils d'actions de renforcement des capacités ? lesquelles ? qui assure ce renforcement des capacités ?

4. Méthodes et outils de conseils

- Cibles du CA : coopératives/organes de gestion spécifiques/Exploitants
- Types de CA fourni pour chaque type d'acteurs et sur quelles thématiques spécifiques ?
- Quel type de conseil est pratiqué ?
 - Conseil global : centré sur l'exploitant et donc touchant toutes les dimensions de l'exploitation (irriguée & pluviale) + d'autres activités économiques
 - Conseil sur l'exploitation irriguée (sur le périmètre)
 - Conseil sur une spéculation de l'exploitation irriguée

- Quelles sont les méthodes et outils de conseils/formation utilisés ?
- Par qui ces méthodes, outils et curricula sont-ils élaborés ?
- Quels sont les rôles spécifiques du service de la formation de l'ONAHA dans le conseil agricole aux irrigants?
- Dans quelle mesure ces méthodes et outils sont-ils adaptés aux cibles (langues, types de supports, etc.)
- Quelles sont les méthodes, outils, curricula que les cibles s'approprient /apprécient plus et pourquoi ?
- Quels sont ceux qui posent le plus de problèmes ? Pourquoi ?
- Ces méthodes, outils et modules ont-ils connu des évolutions dans le temps ? Lesquelles et pourquoi ?
- Existe-t-il des mécanismes de suivi de l'appui conseil et des formations ?
- Quels sont les défis majeurs pour l'adaptation des méthodes et outils de conseils aux acteurs ?

5. Planification, suivi-évaluation et capitalisation

- Comment sont identifiés les besoins en renforcement des capacités des producteurs sur les AHA ?
- Selon quelle approche le conseil et les formations sont-ils fournis ? Selon la demande/sur offre
- Quels sont les mécanismes/outils de planification du conseil et des formations ?
- Quels sont les mécanismes/outils de suivi-évaluation et capitalisation du CA ?
- Comment l'ONAHA rend-il compte des performances en matière de CA aux coopératives et exploitants ?
- Quels sont les défis à adresser pour améliorer la gestion et le suivi du conseil ?

6. Financement du conseil

- Quelles sont les sources de financement du VA ?
- Selon quelles modalités les différents acteurs apportent-ils leur contribution (ressources humaines, moyens logistiques, fonds, main d'œuvre, paiement en nature...)
- Quelle est de façon estimative, la part relative des différents acteurs dans le financement du conseil ?
- Dans quelle mesure le financement du conseil est-il durable ?
- Quels sont les défis à adresser pour assurer un financement durable du CA ?

7. Collaboration/synergies/mécanismes de concertation et de communication

- Qui sont les autres acteurs/intervenants sur les AHA et quels sont leurs rôles respectifs ?
- Quels sont les liens et les synergies d'actions avec les autres institutions et intervenants,
 - Autres fournisseurs de conseils
 - La recherche (INRAN et autres)
 - fournisseurs d'intrants et matériels agricoles
 - acheteurs/transformateurs (RIZNI, et autres)
- Quels sont les acquis et difficultés dans les différentes collaborations ?
- Existe-t-il un cadre formel ou informel de concertation/coordination des interventions sur les périmètres ? quels sont ses objectifs, comment il fonctionne et quel est son niveau de fonctionnalité ?
- Quelles sont les défis à adresser pour améliorer la collaboration et la synergie entre les acteurs intervenant sur les périmètres ?

8. Effets/impacts et défis

- Quels sont les acquis/changements majeurs induits par le conseil et la formation agricole sur les périmètres ?
- Quels sont les mécanismes de suivi des effets et impacts de ces changements ?
- Quels sont les défis majeurs pour faire du CA un levier pour
 - L'amélioration des performances organisationnelles des coopératives ?
 - L'amélioration des performances socioéconomiques et écologiques des exploitations agricoles familiales ?
 - Dispositif de conseil
 - Approches/Méthodes et outils de conseil
 - La planification, suivi-évaluation capitalisation/redevabilité
 - Le financement du conseil
 - La collaboration avec les coopératives
 - La coordination/concertation, copilotage du conseil

B. Gestion des infrastructures et de l'eau

- Quelle est la situation générale des infrastructures de gestion d'eau ? Précisément sur les barrages concernés par l'étude ?
- Quels sont généralement les problèmes liés à la gestion de ces infrastructures ?
- Quels sont les obligations respectives de l'ONAHA, des coopératives dans la gestion de l'eau et des infrastructures ?
- Dans quelle mesure l'ONAHA remplit-il ses obligations ? (obligations remplies, celles non remplies, raisons)
- Dans quelle mesure les coopératives remplissent-elles leurs obligations ? (obligations remplies, celles non remplies, raisons)
- Quels sont les organes (du côté des exploitants/coopératives) mis en place pour gérer les questions liées à la gestion de l'eau et des infrastructures ? Quel est leur niveau de fonctionnalité ?
- Quelles sont les mécanismes de concertations autour de la gestion de l'eau et des infrastructures ? quel est le niveau de fonctionnalité de ces mécanismes ?
- Dans quelle mesure ces mécanismes permettent-ils de gérer les crises et conflits liés à la gestion de l'eau et des infrastructures ?
- Quelles propositions pour :
 - Renforcer les capacités des acteurs (coopératives, organes de gestion, exploitants) à jouer leurs rôles dans la gestion de l'eau et des infrastructures ?
 - Améliorer la gestion concertée de l'eau et des infrastructures ?

RÉFÉRENCES

AHT GROUP Management et Engineering (2016), Evaluation/Audit de la première vague de réinstallation du Projet Kandadji et leçons tirées des projets similaires, rapport final, 83 pages

Ali Mounkaila (octobre 1991) : Synthèse Evaluation AHA 74-916 pages

Banque Mondiale (Janvier 2013) ; **ÉVALUATION DES RISQUES DU SECTEUR AGRICOLE AU NIGER: De la Réaction Aux Crises à la Gestion des Risques à Long Terme**. Département Agriculture et Services Environnementaux (AES) Unité Agriculture, Développement Rural et Irrigation, Région Afrique (AFTAI). Rapport numéro : 74322-NE

Barbara ADOLPH (2015), un conseil agricole qui répond aux besoins des exploitations familiales dans les périmètres irrigués en Afrique de l'Ouest, 33 pages ;

Barbara ADOLPH (Septembre 2016), vers une vision commune, Un conseil agricole approprié pour les exploitants familiaux et gestionnaires des grands périmètres irrigués d'Afrique de l'Ouest, 86 pages

C. Rigourd – IRAM et AI (juin 2016) : Proposition de système national du conseil rural, version provisoire, 151 pages

DMV/ONAHA (novembre 1990) : note synthèse de l'évolution de l'autogestion sur les AHA, 11 pages

GWI (2015), vers un agenda commun pour la production agricole dans les grands barrages, rapport synthèse des ateliers nationaux : Mali, Sénégal et Burkina-Faso, 18 pages ;

Léocadie SARE, Fert (Octobre 2012), Le conseil agricole dans les politiques publiques au Niger, Fiche conseil et politique au Niger, 12 pages ;

MINISTERE DE L'AGRICULTURE (Janvier 2014), Projet de décret d'application de l'Ordonnance N°2014-01 du 03 janvier 2014 modifiant et complétant l'Ordonnance N°78-39 du 28 décembre 1978 portant création de l'ONAHA ;

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DU NIGER : Convention de gérance, mandatant l'ONAHA des prérogatives d'administration et de gestion des aménagements hydro -agricoles réalisés par la puissance publique. (Version avancée), 7 pages ;

Modibo-NIASSE (2016), Revue de l'approche et des résultats de GWI en Afrique de l'Ouest, capitalisation (version finale), 78 pages ;

Mohamed Taïeb BEL HADJ et al (Juin 2013) : **ETUDE SUR LA RESTRUCTURATION DE L'OFFICE NATIONAL DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES (ONAHA)**, 126 pages

Mossi MAIGA ILLIASSOU (2015), Le conseil agricole au Niger : diagnostic du cas des périmètres irrigués, rapport provisoire, 23 pages ;

ONAHA (2015), Rapport général 48 pages.

ONAHA (Octobre 2002), Annuaire des Aménagements Hydro-Agricoles encadrés par l'O.N.A.H.A, 53 pages.

Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIS) (mai 2016) : note de présentation, 5 pages

Projet Management de l'irrigation (août 1997) : comment améliorer les performances des périmètres irrigués, 35 pages

REPUBLIQUE DU NIGER (Septembre 2016), Contrat-plan pluriannuel entre l'Etat et l'ONAHA, 101 pages ;

REPUBLIQUE DU NIGER (Juin 2013) : Convention de partenariat pour la mise en valeur des périmètres irrigués réalisés dans le cadre du Programme « Kandadji » entre le Haut-Commissariat à l'Aménagement de la vallée du Niger et l'Office National des Aménagements Hydro Agricoles (ONAHA), 8 pages ;

SIDO Y. Amir (2010) : Rapport état des lieux de la riziculture au Niger, 57 pages

UICN Niger, (Avril 2016) : Termes de référence pour une étude sur l'expérience du conseil agricole dans les périmètres nouveaux (kandadji) et anciens (NamardéGoungou) au Niger, 6 pages